

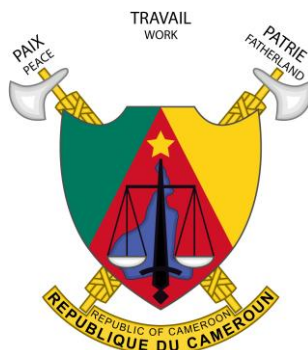
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU LITTORAL

DEPARTEMENT DU MOUNGO

COMMUNE DE MELONG



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

LITTORAL REGION

MOUNGO DIVISION

MELONG COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

MECANISME DE CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MELONG



Appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP)
en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Réalisé par : Programme d'Appui Aux Actions Rurales de Développement Industriel et
Commercial (PAARDIC)



SOMMAIRE

Mai 2018

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	2
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	3
LISTE DES FIGURES ET CARTES.....	5
PREFACE	6
RESUME EXECUTIF.....	8
ABSTRACT	11
INTRODUCTION	14
CHAPITRE I :Cadre législatif et réglementaire en matière de décentralisation et de développement local au Cameroun	17
I.1. LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DE LA DÉCENTRALISATION AU CAMEROUN	18
I.1.1. Les bases constitutionnelles de la décentralisation au Cameroun.....	18
I.1.2. Les lois comme fondement de la décentralisation au Cameroun.....	19
I.1.3. Les fondements réglementaires de la décentralisation au Cameroun	19
I.2 Promotion du développement local.....	19
a. Concept de l'économie locale	19
b. Liens entre développement local et décentralisation	20
c. Notion de Processus de Développement du Territoire.....	21
d. Démarche de la promotion du développement local (Projet de développement du territoire).....	22
I-3 BREVE PRESENTATION DE LA COMMUNE	23
I.3.1. Localisation de la Commune	23
I.3.3. MILIEUHUMAIN.....	27
I.3.4. Principales infrastructures par secteur.....	30
CHAPITRE II: Synthèse méthodologique de l'enquête sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de MELONG ..	33
II.1 Contexte de l'étude.....	34
II.2 Objectif et Méthodologie du CCAP.....	35
II.2.1 Objectifs	35
a. Objectif global	35
b. Objectifs spécifiques.....	36
II.2.2 Méthodologie du CCAP	36
II.3 Méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte de données	36
II.3.1 Tirage de l'échantillon.....	37
II.3.1.1 Champ de l'enquête et population cible.....	37
II.3.1.2 Taille de l'échantillon des ménages, nombre de ZD et nombre de ménages par ZD	37
II.3.1.3 Tirage de l'échantillon des ZD et des ménages.....	38
II.3.2 Cartographie.....	39
II.3.3 Sensibilisation des ménages	39
II.3.4 Collecte des données	39
a. Outils de collecte	39
b. Collecte de données	40
c. Exploitation et analyse des données	40
d. Présentation des résultats et négociation de l'amélioration des services	41
II.4. Méthodologie de mesure des indicateurs de perception.....	41
CHAPITRE III:PRINCIPAUX RESULTATS ET AMELIORATIONS SUGGEREES.....	42
III.1 Présentation de la population enquêtée	43
III.2 Secteur de l'eau potable	44
III.2.1 Disponibilité et utilisation des services de l'eau potable	44
III.2.2 Coût et qualité des services de l'eau potable	45
III.2.3 Maintenance des équipements de l'eau potable.....	46
III.2.4 Besoins en matière d'approvisionnement en eau potable	47
III.2.5 Attentes et satisfactions des ménages en matière d'approvisionnement en eau potable.....	47
III.3 Secteur de la santé.....	48
III.3.1 Disponibilité et utilisation des services de santé.....	49
III.3.2 Niveau de qualification des responsables des services de santé utilisés	50
III.3.3 Caractéristiques des formations sanitaires utilisées	50
III.3.4 Coût des consultations dans les formations sanitaires utilisées	51
III.4 Secteur de l'éducation	53
III.4.1 Proximité avec les infrastructures de l'éducation	53
III.4.2 Caractéristiques et équipements des infrastructures de l'éducation	54
III.4.3 Coûts de l'éducation.....	55
III.4.4 Attentes et satisfactions des ménages en matière d'éducation	56
III.5 Services communaux	58
III.5.1 Accès aux services offerts par la Commune.....	58
III.5.2 Participation des ménages à la vie communautaire	59
III.5.3 Perception globale des services communaux.....	59
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	61
CHAPITRE IV:Plan d'action pour la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la commune de MELONG	63
ANNEXES	71

SIGLES ET ABREVIATIONS

CAMWATER	Cameroon Water Utilities Cooperation
CCAP	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CES	Collège d'Enseignement Secondaire
CETIC	Collège d'Enseignement Technique, Industriel et Commercial
CMA	Centre Médical d'Arrondissement
CRC	Cellule Régionale de Coordination
CSI	Centre de Santé Intégré
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DDADER	Délégation Départementale de l'Agriculture et du Développement Rural
DAEPIA	Délégation d'arrondissement de l'Élevage la Pêche et les Industries Animales
DEUC	Diagnostic de l'Espace Urbain Communal
DIC	Diagnostic Institutionnel Communal
DPNV	Diagnostic Participatif Niveau Village
EC-ECAM4	Enquête Complémentaire de la quatrième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
ENEO	Energy of Cameroon
FCFA	Franc de la Communauté Financière de l'Afrique
INS	Institut National de la Statistique
Km²	Kilomètre carré
MINEDUB	Ministère de l'Éducation de base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Énergie
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAARDIC	Programme d'Appui aux Actions Rurales de Développement Industriel et Commercial
PCD	Plan Communal de Développement
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PNDP-LT	Programme National de Développement Participatif-Littoral
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SOCAPALM	Société Camerounaise de Palmeraies
TP	Travaux Publics
ZD	Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Séquencement des activités	36
Tableau 2 : Répartition des ménages à enquêter par zone de dénombrement	38
Tableau 3 : Caractéristiques des répondants	43
Tableau 4 : Caractéristiques des chefs de ménage	43
Tableau 5 : Disponibilité des systèmes publics d'approvisionnement en eau	44
Tableau 6 : Principale source publique d'approvisionnement en eau des ménages	44
Tableau 7 : Coût d'accès aux services de l'eau potable	45
Tableau 8: Conditions d'accès aux services de l'eau potable	45
Tableau 9: Panne de la principale source publique d'eau au cours des six derniers mois	46
Tableau 10: Non-satisfaction en approvisionnement des ménages en eau et ses raisons	48
Tableau 11: Attentes des ménages par rapport à la source d'approvisionnement en eau	48
Tableau 12: Formation sanitaire la plus proche du ménage et temps moyen pour l'atteindre	49
Tableau 13: Caractéristiques des formations sanitaires de proximité	50
Tableau 14: Coût des consultations dans les formations sanitaires utilisées.....	51
Tableau 15: Attentes des ménages en matière de services de santé	52
Tableau 16: Distance et le temps mis pour se rendre à pied dans un établissement scolaire, selon le cycle d'enseignement	54
Tableau 17 : Quelques caractéristiques des établissements scolaires, selon le cycle d'enseignement	54
Tableau 18 : Nombre moyen d'élèves par classe et assiduité des enseignants, selon le cycle d'enseignement	55
Tableau 19: Responsables des réparations des salles de classe, selon le cycle d'enseignement	56
Tableau 20: Raisons de l'insatisfaction des ménages des services de l'éducation	56
Tableau 21: Attentes des ménages pour les services de l'éducation.....	57
Tableau 22: Informations sur les actions de la Commune/Implication des ménages	59
Tableau 23: Insatisfaction de certains ménages vis à vis de la Commune	59
Tableau 24: Attentes des ménages	60
Tableau 25: Synthèse des résultats.....	64
Tableau 26 : Plan d'action.....	65
Tableau 27: Programme de dissémination des résultats et de présentation du plan d'action	70

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Graphique 1: Perception des ménages sur la qualité de l'eau potable, SCORECARD, Melong, 2017	44
Graphique 2: Responsable de la remise en service du point d'eau, SCORECARD, Melong, 2017	46
Graphique 3 Expression des besoins en matière d'approvisionnement en eau, SCORECARD, Melong, 2017	47
Graphique 4 Préférences des ménages en formations sanitaires et autres lieux de soins, SCORECARD, Melong, 2017	49
Graphique 5: Responsable de la formation sanitaire utilisée par au moins un membre du ménage, SCORECARD, Melong, 2017	50
Graphique 6: Nombre de lits trouvés dans les salles d'hospitalisation, SCORECARD, Melong, 2017	51
Graphique 7: Raisons d'insatisfaction des services de santé de la localité, SCORECARD, Melong, 2017	52
Graphique 8: Proportion des ménages dont le village dispose d'un cycle d'enseignement, SCORECARD, Melong, 2017	53
Graphique 9: Proportion des ménages dont les enfants fréquentent un établissement à cycle complet, SCORECARD, Melong, 2017	54
Graphique 10: Répartition des ménages selon la perception qu'ils ont des coûts de l'éducation, SCORECARD, Melong, 2017	55
Graphique 11: Type de prestation sollicité à la Commune de Melong au cours des 12 derniers mois, SCORECARD, Melong, 2017	58

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :Carte de Localisation de la Commune de Melong (PCD Melong 2012)	25
---	----

PREFACE

PREFACE

Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) se présente comme une action des citoyens ou des Organisations de la Société Civile (OSC) qui vise à (i) apprécier l'action publique ou à amener les acteurs publics à rendre compte aux populations ; (ii) apprécier la pertinence des projets/Programmes ainsi que les moyens qui y sont affectés ; (iii) réorienter les axes de développement en fonction de nouveaux besoins identifiés ; (iv) compléter les mécanismes publics de contrôle (administratif, juridictionnel, parlementaire) et (v) pourrait être un outil d'aide à la décision.

Les résultats de l'enquête contenus dans le présent rapport visent à percevoir la satisfaction et la non-satisfaction d'un échantillon représentatif de 320 ménages de la Commune de Melong, tirés aléatoirement du fichier EC-ECAM4 par l'Institut National de la Statistique (INS) dans les secteurs de l'eau potable, la santé, l'éducation et les services communaux.

Les analyses des données obtenues pour les secteurs sus-cités, montrent que des efforts restent à faire pour l'amélioration des conditions de vie des ménages.

La vision que j'ai de la commune de Melong, est la mise en œuvre effective du plan d'action reposant sur les attentes des populations et les recommandations issues de l'enquête ScoreCard.



Chief NGUIME EKOLLO Frédéric
Ingénieur Général Polytechnicien des Mines
Officier de l'Ordre National de la Valeur

RESUME EXECUTIF

L'effectivité de la participation des populations dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions publiques de développement est plus que jamais au cœur des stratégies de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions et qualité de vie des populations dans les pays en voie de développement en général et au Cameroun en particulier.

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP), bras séculier de l'État dans la noble mission d'impliquer les populations dans la mise en œuvre d'actions de développement de leur territoire, s'est doté dans sa troisième phase d'un Programme qui permettra aux populations à la base de donner leur avis sur leur degré de satisfaction concernant l'accès aux services sociaux de base. C'est dans cette dynamique que le PNDP a mis en œuvre l'opération de Contrôle Citoyen de l'Action Publique dénommée ScoreCard, qui n'est que la matérialisation du principe de redevabilité des gouvernants vis-à-vis des gouvernés.

Il est l'expression de toute action formelle ou informelle de la part des citoyens ou des Organisations de la Société Civile (OSC), visant à contrôler l'action publique ou à amener les acteurs au développement à rendre compte aux citoyens ; apprécier la pertinence des projets/Programmes ainsi que des moyens qui y sont affectés ; réorienter les axes de développement en fonction des nouveaux besoins identifiés, compléter les mécanismes publics de contrôle (administratif, juridictionnel, parlementaire) et être un outil d'aide à la décision.

Dans le cadre de cette étude, l'opération a pour objectif de recueillir des informations sur le niveau de satisfaction des ménages en rapport avec les services fournis dans certains secteurs sociaux de base (eau potable, santé, éducation et services communaux). Il s'est agi de mener une enquête de perception auprès des ménages, de produire un rapport d'enquête, d'élaborer une planification stratégique pour la mise en œuvre des actions programmées et de mettre en place un dispositif de suivi-évaluation desdites actions.

En effet, au cours de sa deuxième phase de mise en œuvre et ce dans le cadre de sa mission, le PNDP a expérimenté dans dix communes pilotes dont une dans chaque région du Cameroun le mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique. Celui-ci s'est basé d'une part sur l'opération d'enquête auprès des ménages pour capter la perception des populations sur l'offre de services publics dans les secteurs de l'eau potable, de la santé, l'éducation et le service communal et d'autre part, sur la dissémination des résultats afin d'opérer des

changements significatifs relatifs à la qualité des services communaux. Tenant compte des leçons tirées de cette expérience pilote, le PNDP a jugé utile de l'étendre progressivement à toutes les communes. Aussi, il a été retenu, dans la phase III du Programme, de réaliser dans 160 communes une enquête auprès des ménages pour permettre aux populations de porter une appréciation sur l'offre des services publics. Pour s'assurer de la fiabilité des résultats de cette enquête, le PNDP s'est appuyé sur l'expertise technique de l'INS qui a planifié le sondage, selon les bases et la méthodologie scientifiques et aussi réalisé le traitement de données collectées sur le terrain.

Les résultats de cette enquête pour la commune de Melong se résument dans la satisfaction des ménages enquêtés en termes d'accès et de qualité des services ci-dessus cités.

- Pour le secteur de l'eau : 69% des ménages enquêtés sont satisfaits parce qu'ils ont à leur disposition une eau de bonne qualité et disponible.
- Pour le secteur santé, 57% des ménages enquêtés sont satisfaits de l'offre en services sanitaires ces 12 derniers mois. 65,2% des ménages apprécient le bon accueil et la présence régulière du personnel sanitaire.
- Pour le secteur de l'éducation, l'appréciation des ménages varie en fonction du sous-secteur. Dans le sous-secteur de l'éducation de base et pour « école maternelle », 86,5% des ménages sont satisfaits, 73,2% dans le primaire et de 81,6% dans le sous-secteur de l'enseignement secondaire.
- S'agissant des services communaux de Melong, l'établissement des actes de naissance, les usagers pensent que l'accueil a été bon (72,1% et 57,7%) et le temps de réponse est globalement jugé satisfaisant.

Dans une perspective d'amélioration du niveau de satisfaction des services fournis, la Mairie de Melong devrait s'appesantir sur l'identification d'une stratégie d'entretien des infrastructures existantes. S'agissant des services communaux, il semble judicieux pour la Mairie de Melong, de mettre en place des mécanismes de participation effective des populations, dans la mise en œuvre de l'action publique.

ABSTRACT

The effectiveness of people's participation in the design, implementation and monitoring-evaluation of public development actions is more than ever at the heart of strategies to fight against poverty and improve the living conditions and quality of life. Populations in developing countries in general and in Cameroon more specifically.

The National Program of Participatory Development (PNDP), secular arm of the State in the noble mission to involve the populations in the implementation of actions of development of their territory, was endowed in its third phase and this program will enable grassroots people to give their opinion on their level of satisfaction with access to basic social services. It is in this dynamic that the PNDP has implemented the Citizen Control public action operation named ScoreCard, which is the only materialized principle of accountability of the governors alongside the governed.

It is the expression of any formal or informal action by citizens or Civil Society Organizations (CSOs) aimed at controlling public action or compelling development actors to report to citizens; assess the relevance of the projects / programs and the means allocated to them; reorient the development axes according to the new needs identified and complete the public control mechanisms (administrative, jurisdictional, parliamentary) and be a tool for decision making.

Overall, citizen control of public action aims to collect information on the level of satisfaction of households in relation to the services provided in some basic social sectors (portable water, the health, education and communal services). This will involve conducting a household opinion survey, producing a survey report, developing a strategic plan for the implementation of programmed actions and putting in place a monitoring and evaluation system for the said actions.

Nevertheless, during its second phase of implementation and within the framework of its mission, the PNDP has experimented in ten pilot communes including one in each region of Cameroon the mechanism of Citizen Control of Public Action. It was based on the household survey operation to capture people's perception of the provision of public services in the drinking water, health, education sectors and communal service while on the other hand, the dissemination of results in order to make significant changes in the quality of communal services. Taking into account the lessons learned from this pilot experience, the PNDP considered it useful to extend it gradually to all municipalities. Also, in Phase III of the Program, it was decided to carry out a household survey in 160 communes to enable the population to assess the supply of public services. To ensure the reliability of the results of

this survey, the PNDP relied on the technical expertise of the INS, which planned the survey, according to scientific bases and methodology and also carried out the processing of data collected on field.

The results of this survey for the municipality of Melong can be summed up in the satisfaction of the households surveyed in terms of access and quality of the services mentioned above.

- For the water sector: 69% of the surveyed households are satisfied because they have at their disposal a water of very good quality and available all day long.
- For the health sector, 57% of surveyed households are satisfied with the supply of health services in the last 12 months. 65.2% of households appreciate the good reception and the regular presence of health personnel.
- For the education sector, household valuation varies by sub-sector. In the basic education sub-sector and for "kindergarten", 86.5% of households are satisfied, 73.2% in primary and 81.6% in the sub-sector of secondary education.
- With regard to the Melong communal services, the birth certificates, the users think that the reception was good (72,1% and 57,7%) and the response time is globally considered satisfactory.

With a view to improving the level of satisfaction of the services provided, Melong City Council should focus on identifying a strategy for maintaining existing infrastructures. With regard to communal services, it seems wise for the Municipality of Melong, to put in place mechanisms for the effective participation of the populations, in the implementation of the public action.

INTRODUCTION

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) en partenariat avec les communes mène des actions qui concourent non seulement à l'amélioration des conditions et qualité de vie des populations mais aussi à l'implication de ces dernières dans la conception, la mise en œuvre ainsi que le suivi-évaluation de l'action publique.

La mise sur pied du CCAP par le PNDP et ses Partenaires Techniques et Financiers est illustrative à plus d'un titre. Primo, parce qu'elle concilie la question de la qualité du service public et celle de la participation du citoyen à la gestion des biens publics et secundo, parce qu'elle se propose de mettre en place des mécanismes capables d'apporter des réponses adaptées aux manquements aussi divers que variés, qui entravent aussi bien la qualité du service public que l'implication ou la participation du citoyen.

À l'observation, il se trouve que le service public dans son exécution, suscite des interrogations liées à sa qualité, et au respect du sacro-saint principe de redevabilité. Pour y apporter des réponses efficaces et efficientes, une kyrielle de propositions se recrutant de la gouvernance locale, de la réforme des finances publiques ou encore de la programmation budgétaire fusent. Pour ce qui est de la gouvernance locale, la nécessité de la maturation du processus de la décentralisation et sa mise en place effective se concrétise au niveau national.

Au niveau local, le renforcement des capacités des acteurs en matière de développement participatif, intégré et durable devient progressivement une réalité, de même que les mécanismes de Contrôle Citoyen de l'Action Publique. S'agissant de la réforme des finances publiques et la programmation budgétaire, l'État met de plus en plus l'accent à l'effectif transfert des ressources tant humaines que financières au niveau communal.

Au niveau communal, la transparence sur cette question, est plus que jamais de mise à travers l'implémentation des stratégies de mobilisation et de sécurisation des recettes ainsi que la promotion d'un travail décent pour la ressource humaine.

Ainsi, l'opérationnalisation du CCAP lancé dans certaines communes et particulièrement à Melong, trouve toute sa raison d'être. Ceci dans la mesure où il se propose (i) d'apprécier la qualité de l'action du service public, notamment dans les secteurs de l'eau, la santé, l'éducation et de la gouvernance locale et (ii) de proposer des solutions aux problèmes qui freinent le bon déroulement de l'action publique dans la commune.

Le présent rapport est structuré en quatre chapitres :

- Chapitre I : Cadre législatif et réglementaire en matière de décentralisation et de développement local au Cameroun
- Chapitre II : Synthèse méthodologique de l'enquête sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la commune de Melong.
- Chapitre III : Principaux résultats et améliorations suggérées
- Chapitre IV : Plan d'action pour la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la commune de Melong.

CHAPITRE I :

Cadre législatif et réglementaire en matière de décentralisation et de développement local au Cameroun

Le cadre législatif et réglementaire de la décentralisation et du développement local au Cameroun se scrute à travers un ordonnancement des textes juridiques, partant de la Constitution jusqu'au décret en passant par les lois ainsi que de la disposition des institutions en charge du développement local. Pour présentation expressive de ce chapitre, il semble méthodologiquement contraignant, de mettre en exergue d'une part les lois et règlements de la République en la matière (I-1) et d'autre part, les mécanismes de promotion de développement local tant au niveau national que local (I-2).

I.1. LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DE LA DÉCENTRALISATION AU CAMEROUN

Il s'agit ici de présenter de façon ordonnancée les bases constitutionnelles, juridiques et réglementaires de la décentralisation au Cameroun.

I.1.1. LES BASES CONSTITUTIONNELLES DE LA DÉCENTRALISATION AU CAMEROUN.

La loi N°96/06 du 18 Janvier 1996 portant modification de la constitution de 1972 a fait de la décentralisation la pierre angulaire non seulement de l'expression de l'État de droit au Cameroun, mais également de la promotion du développement local. L'alinéa 2 de l'article premier du titre premier, « *De l'État Et de La Souveraineté* » conditionne la forme de l'État à l'instauration de la pratique de la décentralisation comme modèle de gouvernance. On peut y lire « la République du Cameroun est un État unitaire décentralisé ». Le titre X, *Des Collectivités Locales* consacre huit (08) articles (de l'article 55 à l'article 62) pour encadrer la pratique de la décentralisation. Il se manifeste là, de la part du constituant camerounais, une réelle volonté de faire des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) des acteurs à part entière de la construction et de la consolidation des idéaux de paix, de l'intégration nationale, de promotion de la démocratie et du développement local. On peut y lire en l'article 55, alinéa 2 « les Collectivités Territoriales Décentralisées sont des personnes morales de droit public. Elles jouissent de l'autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts régionaux et locaux. Elles s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions fixées par la loi. Les conseils des collectivités territoriales décentralisées ont pour missions de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif des collectivités ». Ceci illustre à suffisance que la décentralisation camerounaise a en amont une base constitutionnelle conséquente. Qu'en est-il de la loi.

I.1.2. LES LOIS COMME FONDEMENT DE LA DÉCENTRALISATION AU CAMEROUN

La constitution dans son titre XII, *Des Dispositions Transitoires et Finales* annonce la mise en place progressive des institutions constitutionnellement établies. C'est dans ce sillage que le législateur camerounais, va se pencher dans l'opérationnalisation de la décentralisation. Les lois dites de la décentralisation du 22 juillet 2004, consacrent ainsi la pratique de cette forme nouvelle de gouvernance. La loi N°2004/017 d'Orientation de la Décentralisation vient fixer les règles générales applicables en matière de la décentralisation territoriale, tel que le chapitre premier du titre premier l'énonce. Dans l'ensemble on y trouve la définition d'un cadre d'action, la description des acteurs et leurs missions. La loi N°2004/018 portant sur les Communes et celle N°2004/019 portant sur les Régions ont apporté une plus-value significative dans la définition des missions des acteurs ainsi que dans les mécanismes d'actions de ces derniers.

Si les lois donnent fondamentalement une base à la décentralisation au Cameroun, la réglementation participe également à la concrétisation de la pratique de la décentralisation et par conséquent constitue un fondement non négligeable de celle-ci.

I.1.3. LES FONDEMENTS RÉGLEMENTAIRES DE LA DÉCENTRALISATION AU CAMEROUN

On y retrouve une kyrielle de mécanismes d'actions, dont les plus fréquents se recrutent dans les décrets, les arrêtés et les ordonnances. En général, ces instruments participent de la rationalisation du fonctionnement des acteurs interpellés de près ou de loin par la décentralisation. On peut y observer : les orientations dans le transfert des compétences, dans la gestion des ressources communales et dans la gestion des relations. En somme, on assiste à un ensemble de mécanismes portés par le pouvoir exécutif, dans le souci d'harmoniser un environnement de plus en plus concurrentiel, afin de rester cohérent avec les engagements de l'État vis-à-vis de lui-même et des autres acteurs tant nationaux qu'internationaux.

I.2 PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

a. Concept de l'économie locale

Le développement local peut être compris comme un processus de création (production), de rétention (appropriation), et de redistribution (partage équitable) des richesses sur le territoire. Le concept de développement local naît de la prise de conscience de ce que les politiques d'aménagement du territoire (logique d'État) mises en œuvre pour corriger les grands déséquilibres géographiques et socioéconomiques (logiques du marché) ne peuvent trouver

leur pleine efficacité qu'en s'appuyant sur une organisation des volontés locales (logique de territoire).

Ce processus de développement s'articule autour de trois dimensions (l'espace, le temps et les acteurs). Il permet à la population du territoire concerné de résoudre progressivement ses problèmes et de réaliser ses ambitions dans les domaines économique, social, culturel et environnemental par la participation active, individuelle et collective de l'ensemble des citoyens.

Processus dynamique et incertain plutôt que réalité figée, le développement local est ainsi à la fois un problème de consolidation territoriale et de coordination entre les différents acteurs, qui interpelle les contextes institutionnels locaux. Par ailleurs, cette notion comporte une dimension endogène qui insiste sur la mobilisation et la valorisation productive des ressources, des énergies, des forces sur un espace (ou un « territoire ») sans que ce dernier ne désigne *a priori* une aire donnée, aux délimitations physiques précises, fixes et aisément repérables. Il est essentiel de souligner que ce qui peut être « local » ici est régional, voire national ailleurs.

b. Liens entre développement local et décentralisation

Selon l'art. 2, al. 2, de la loi N° 2004/17 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation, la décentralisation constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local.

Ainsi, en transférant les compétences et les ressources, la décentralisation peut promouvoir la démocratie locale et la bonne gouvernance et contribuer de manière durable au bien-être des populations locales.

Cependant, de nombreux facteurs liés au partage du pouvoir peuvent empêcher l'implémentation efficace du développement local. Au nombre de ces facteurs, nous pouvons citer:

- Une coopération difficile entre l'État et les collectivités locales qui peut freiner toute dynamique d'actions communes. On peut citer, à cet effet, la lourdeur du cadre unitaire et la fragmentation territoriale qui ont tendance à induire des interventions moins complémentaires, des chevauchements de compétences et la dispersion des initiatives, ainsi qu'un cloisonnement des institutions et des budgets ;
- Une médiation difficile du gouvernement local qui ne cherche pas à coordonner les actions des différents acteurs locaux au risque de créer la communalisation, c'est-à-dire le fait de considérer la commune comme étant le but de la décentralisation et du

développement local. Le rôle du gouvernement local devrait s'apparenter à celui d'un stimulateur et facilitateur du développement, qui créerait un espace de concertation où les différents acteurs locaux se retrouveraient et discuteraient de la promotion du territoire.

Une première solution est le contrat-plan qui est un cadre de collaboration contraignant entre l'État et la Commune pour la poursuite des objectifs de développement. Défini par la loi N°2011/008 du 06 mai 2011 sur l'aménagement et le développement du territoire, le contrat-plan est un document négocié entre l'État d'une part, une collectivité décentralisée, un groupe de communes ou un syndicat de communes d'autre part, éventuellement assorti de contrat particulier, définissant de manière détaillée le partage solidaire des responsabilités en vue de l'exécution harmonieuse de programmes pluriannuels de développement ou des actions d'aménagement du territoire dans une ou plusieurs communes ou une région pendant une période déterminée, et dans lequel contrat-plan chaque partenaire s'engage sur la nature, le contenu et le financement partiel des différentes actions programmées.

D'autres solutions peuvent être envisagées parmi lesquelles, la création des sociétés d'économie mixte locales (exemple : champs communautaires, cases communautaires, etc.) qui associeraient les collectivités locales au secteur privé ainsi que la multiplication des fora permettant la concertation et la naissance de l'ingénierie territoriale.

c. Notion de Processus de Développement du Territoire

Le développement territorial part de l'idée selon laquelle chaque territoire, chaque région a des potentialités qu'il/qu'elle peut valoriser grâce au projet de développement local, conçu et mis en œuvre avec et pour les populations.

Un projet de développement local ou processus de développement territorial vise le changement de la situation d'un territoire et de ses habitants par la valorisation des qualités (ressources, atouts, valeurs), la minimisant des handicaps et le contournement des contraintes. Il est initié et mis en œuvre de manière participative avec les habitants et les institutions. Il tente de répondre à leurs aspirations, et de valoriser leurs richesses collectives.

Quatre conditions doivent être vérifiées pour parler de projet de développement local :

- Un projet de développement local doit être déployé sur un territoire qui fonctionne comme tel ;
- Sa conception doit reposer sur un consensus formulé à travers un ensemble d'avantages, d'opportunités ou d'objectifs ;
- Sa mise en œuvre doit associer les populations locales ;

- Il est conduit par des institutions ou des dispositifs qui sont à la dimension du territoire où il s'applique.

d. Démarche de la promotion du développement local (Projet de développement du territoire)

La démarche de projet de développement du territoire est une démarche participative, porteuse d'une certaine vision de la citoyenneté.

Elle compte cinq étapes en interaction permanente pendant le déroulement du projet :

- **Diagnostic ou état des lieux ;**

Il consiste en une étude pluridisciplinaire et exhaustive des forces et des faiblesses du territoire afin de « lire et de comprendre le territoire » et de choisir ce qu'il faut faire pour répondre aux enjeux essentiels de celui-ci.

- **Élaboration ;**

Le diagnostic permet d'identifier certaines orientations et d'élaborer les actions à mener. Orientations et actions sont priorisées pour répondre aux enjeux du territoire. Le plan d'actions qui en découle ne peut cependant être considéré comme acquis qu'après l'obtention des financements ;

- **Contractualisation ;**

Il s'agit ici d'une phase de signature de conventions avec des partenaires financiers et autres partenaires œuvrant dans le domaine du développement. C'est également la phase de contractualisation avec les divers partenaires en charge de l'exécution ;

- **Conduite ;**

Il est possible au cours de l'exécution du projet, d'identifier de nouvelles initiatives non initialement prévues, et susceptibles d'enrichir le projet.

Pour suivre le déroulement du projet, il faut définir collectivement des indicateurs de suivi qui aident au pilotage des actions du projet. Il est clair que pour accorder des chances de réussite au projet, des études de rentabilité sont nécessaires ;

- **Évaluation.**

Il s'agit ici d'effectuer un arrêt afin de porter un jugement sur la façon dont le projet est réalisé. Des critères, définis collectivement, permettent de contribuer à cette appréciation du

point de vue de l'impact, de la pertinence, de l'efficacité, de la cohérence interne ou externe, de l'efficience et de la qualité. Pour suivre le déroulement du projet, il faut définir collectivement des indicateurs de suivi qui aident au pilotage des actions du projet. Il est clair que pour accorder des chances de réussite au projet, des études de rentabilité sont nécessaires. L'évaluation est réalisée en interne par les acteurs du territoire, avec éventuellement un appui externe (regard extérieur).

I-3 BREVE PRESENTATION DE LA COMMUNE

I.3.1. LOCALISATION DE LA COMMUNE

La commune de Melong dans le département du Mounjo, Région du Littoral et dont le chef-lieu porte le même nom, est créée en 1962 par Décret N° 62/17 du 26/12/1962. Elle couvre une superficie de 497 Km² et compte une population d'environ 102 000 âmes (données des INS) répartie dans 40 villages et le périmètre urbain (12 quartiers). Elle est limitée :

- Au Nord par la commune de Santchou ;
- Au Nord-Ouest par la commune de Nguti située dans la région du Sud-ouest ;
- A l'Ouest par la commune de Bangem ;
- Au Sud-Ouest par la commune de Nkongsamba ;
- Au Sud Est par la commune de Baré ;
- A l'Est par le fleuve Nkam et la Commune de Kekem dans la région de l'Ouest

Milieu biophysique

Climat

La commune de Melong est soumise à un climat équatorial de type guinéen. Les pluies y sont abondantes et réparties sur presque toute l'année. On y enregistre en moyenne 1960 mm de pluies par an. Le climat est marqué par deux saisons de pluies dont une grande qui va du 20 juin au 15 novembre et une petite qui va du 20 mars au 15 avril, et deux saisons sèches allant du 20 novembre au 15 mars pour la grande et du 20 avril au 15 mai pour la petite. La pluviométrie de la commune est de l'ordre de 2350 mm de pluie par an avec un maximum de précipitation en Août et Septembre. L'humidité permanente du climat est favorisée par la proximité avec l'atlantique. Les températures sont basses et peuvent descendre jusqu'à 10°C au sommet des montagnes. L'amplitude thermique reste généralement faible.

Sols

Les sols ici sont noirs et essentiellement argilo-latéritiques, mais on rencontre par endroit des sols sablo argileux. Les sols hydromorphes se trouvent généralement dans les bas-fonds marécageux. Du nord au sud de Melong, les sols sont constitués en grande partie des laves volcaniques solidifiées qui sont des sédiments issus du Mont Manengouba. On distingue quatre types de sols :

☐ ***Les sols ferralitiques ou sols basiques***

Ce sont les sols dérivés du basalte. Ils sont argilo-sablonneux, généralement pas profonds et rajeunis par l'érosion.

Les sols ferralitiques humifères

Ils sont argileux à PH acide avec une forte teneur en matière organique (13%).

☐ ***Les sols ferralitiques typiques***

Ce sont des sols moyennement profonds, (moins de 2 m), argilo limoneux avec un PH compris entre 5,5 et 6,5. Ils sont sensibles à l'érosion. On les rencontre à l'ouest de Melong.

☐ ***Les sols Hydromorphes***

Ils sont caractérisés par des concrétions ferrugineuses et ont une texture argilo sableuse. Leur pH est acide.

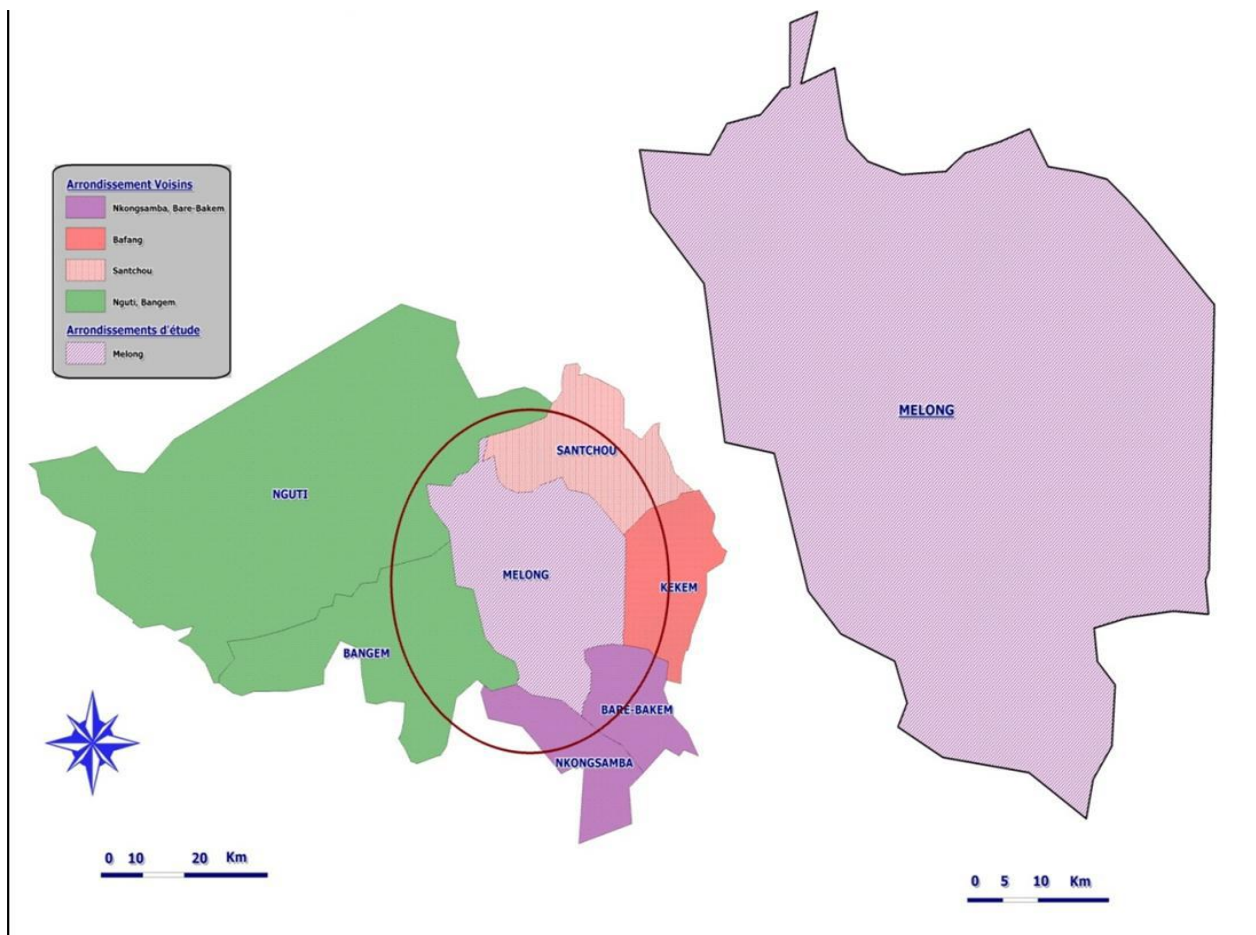


Figure 1 : Carte de Localisation de la Commune de Melong (PCD Melong 2012)

Le relief

Le relief de la Commune de Melong est très varié. Toutefois, il se subdivise en deux zones :

Les hautes et nombreuses montagnes et les vastes plaines.

D'une manière générale, l'élévation du relief se fait par paliers successifs sous la forme d'un escalier. C'est ici qu'on retrouve les hauts sommets dont l'altitude est comprise entre 740 m (Plaine des Mbos) et 2 268 m (Mont Manengouba).

La ville de Melong a un relief accidenté fait de plateaux, de vallées et de collines. Elle est marquée par des pentes tapissées quelques fois de lits de cours d'eau de très fort débit par le bas.

Hydrographie

L'hydrographie de la localité est assez riche et variée. On observe un seul fleuve : le Nkam et de nombreuses rivières dont les principales sont : Mboussé, Edibwang, Mouandjong, Mbe, Mounhe, Mbiang, Nkudi, Hué, Editebeng, Mébondé, Aboho, Mbel, Meneh, Mê, Kouso, Ngoedi, Ebanouel, Mbong, Mebang, Edjel, Moukang, Medo, Mwediboum, Mandi, Ngang,

Black water, Ma'a, Njoh, Mpouandang, Nkonkele, Mvou, Mwetibi, Otieu et Edikum desservant la plupart des villages. De plus, il faut noter la présence de plusieurs chutes dans les localités : Ndikambo (40m) et Schuio (37m).

Les cours d'eau rencontrés sont poissonneux, sablonneux et pour certains, rocailleux. Ils sont exploités par les agriculteurs, pour des besoins domestiques (boisson, lessive, cuisson, bain), la pêche et les travaux de construction des bâtiments. Les poissons les plus récurrents sont les carpes et les silures.

Flore

En général, nous avons, dans les localités proches du centre urbain, une végétation constituée d'agroforesterie, et de savane. Dans les extrémités nous avons des forêts secondaires et des forêts galeries. Les principales espèces florales qu'on y retrouve sont le Bilinga, l'Iroko, l'Azobé, le Baobab, le Padou, Landa, le Mokingui, ...Ces forêts regorgent des produits forestiers non ligneux (PFNL) tels le djansang, les noisettes, le « bitter Kola », le rotin, le bambou, et le raphia ; et sans oublier les plantes médicinales variées. La disparition de la forêt dans certaines localités est une conséquence de la coupe anarchique d'arbre.

Faune

L'effet de la déforestation rend la faune pauvre. Plusieurs espèces ont disparues de ce qui autrefois était comme savane et forêt. Nous avons par exemple le chimpanzé et le gorille à Ediengo, Nzakon, Mama, Mbokem ; et l'éléphant. Néanmoins, nous avons des oiseaux sauvages (le faisan, le corbeau, l'épervier, le toucan, la perdrix, pigeons sauvages, des animaux sauvages (les singes, les antilopes, lièvres, porc épic, les chats tigres, les rats palmistes et autres petitsmammifères rongeurs, sans oublier les reptiles que l'on rencontre dans les zones humides). La faune aquatique quant à elle regroupe des carpes, silures serpents, crabes, et tilapias. Cette diversité faunique, que l'on relève est aussi menacée considérablement de disparition de certaines espèces, dues soit à la chasse non réglementée, soit aux feux de brousses et, surtout cette déforestation continue.

Aires protégées

L'Est de Mbondang et de Nlongko a une forêt dite classée placée sous la protection de l'Etat. Aussi, Le SUD de Mbouroukou a une forêt de 5000 hectares en voie de protection. En plus de ces aires nous ajoutons les différentes forêts sacrées qui contribuent en en point doute à la préservation de l'écosystème.

Ressources minières

Le sous-sol de la Commune de Melong regorge probablement de minerais. On soupçonne la présence de l'or, du diamant, du pétrole et de la bauxite dans certains villages de la Commune tel que : Mbokem, Nzakou, Mangwekang, Elimbo, Nzobi, Mouanguel, Mankwa. Une exploitation artisanale pourrait constituer une opportunité de reconversion et de diversification des activités menées pour les populations dans ces villages.

Gestion des ressources naturelles

Les ressources naturelles identifiées sont : rochers, bauxite, chutes d'eau, bas-fonds marécageux, cours d'eau, la forêt, les marécages, les carrières de sable et de latérite, les Produits Forestiers Non Ligneux PFNL), les plantes médicinales.

La gestion des dites ressources naturelles est assurée d'une part par l'État à travers le ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique (cas de la forêt classée) et la Commune (cas des carrières de sables) d'autre part. La gestion des ressources naturelles est aussi assurée par les chefs traditionnels (forêt villageoises, cours d'eau, bas-fonds marécageux) et la plupart des populations (latérite, sable, maraichage, raphia, rotin, plantes médicinales), des minerais (bauxite...). Des différents diagnostics menés, il ressort que les populations éprouvent des difficultés notoires à exploiter les diverses ressources naturelles. Ceci pour des raisons qui ont trait au manque d'expertise, au manque d'initiative, au manque d'information, au manque de matériel.

I.3.3. MILIEU HUMAIN

Repères historiques de la Commune de Melong

Melong dont Ekoe Moun en est le nom originel est constitué au départ de petits groupements de Mbo disséminés dans la forêt, aussi bien sur les montagnes que dans les plaines. Ce poumon agricole attire très vite les convoitises des allemands qui s'y installent dans la seconde moitié du

XVIIIème siècle, pour y cultiver des patates, principal aliment des porcins dont ils développent l'élevage, tout en profitant des avantages que leur offre la richesse faunique de la forêt. Cependant à leur arrivée, les allemands se heurtent à la résistance des Mbo qui tuent deux d'entre eux à Mbouagon. Surpris par cette résistance, les allemands s'interrogent: où sommes-nous? Et les Mbo de répondre: sur le territoire du chef Mê Long. Et ceux-là reprirent : Melong ? C'est ainsi que la localité prit le nom de Melong, nom qui signifie "je bâtirai".

Jusqu'à la première guerre mondiale, Melong fait partie de la subdivision de Dschang. Dans le vent du nouveau leadership colonial, issu de la défaite allemande à la fin de la première guerre mondiale, les agriculteurs français s'installent à Melong, détruisent la forêt et créent des caféières autour de 1920 et à cette époque, seuls les blancs ont le droit d'avoir des plantations. Le droit à la propriété foncière s'étendra aux autochtones en 1927. Le besoin de main d'œuvre conduit les agriculteurs à l'Ouest Cameroun d'où ils ramènent les manœuvres, s'en suit la création des campements et des marchés afin de stabiliser et fidéliser les employés. C'est ce qui explique la coloration ethnique métissée de la localité et la forte présence des Bamiléké. Melong est rattaché à Nkongsamba lorsqu'une subdivision y est créée dans les années 1930. L'administration démarre en 1954 quand les français créent le poste administratif de Melong, et lui confèrent le statut de district. La Commune de Melong sera créée en 1962 par Décret N° 62/17 du 26/12/1962.

Population

La commune de Melong abrite une population estimée à 102 000 âmes¹. Cependant, selon les données du 3^e RGPH, la population de Melong est estimée à 54 279 en 2005 soit 26 497 hommes et 27 782 femmes, ce qui correspond à un rapport de masculinité de 95,37%. Sur la base de ces données et suivant le taux d'accroissement moyen de 2,6 %, cette population est estimée à 63 316 en 2011. La densité moyenne de la population à la date de 2011 est ainsi de 127 habitants au km². Celle-ci est constituée à 60% d'allogènes et 40% d'autochtones. Les principales ethnies ici sont les Mbo et les Bamiléké. On y trouve également les Bété, les Bassa'a, les Mbororo, les Haoussa, les Peuls... et même un campement Mbororo. C'est dire que le Cameroun y est présent dans toute sa diversité, autant ethnique que religieuse. En effet cette population de Melong est composée de 87% de chrétiens et 13% de musulmans.

La population de la commune de Melong est en majorité constituée d'agriculteurs. À côté de ce groupe presque traditionnel, on retrouve également des commerçants, des éleveurs, les pêcheurs, des fonctionnaires.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Agriculture

L'agriculture essentiellement vivrière et de rente est orientée vers la commercialisation. Le système de production est extensif caractérisé par une forte utilisation des intrants. Il s'agit

¹ Compte administratif 2017

d'une agriculture traditionnelle dont l'outillage est constitué de houe, machette, pulvérisateur, plantoir, brouette, pic et arrosoir.

Les cultures quant à elles regroupent le palmier à huile dont la production est estimée à 997,5 tonnes par an, le manioc et l'igname (1708,7 tonnes par an), le maïs (3138 tonnes/an), le plantain (2169 tonnes/an), le macabo (1099 tonnes/an), le piment (20 tonnes/an), la patate douce, le taro, le gingembre (5683 tonnes/an), la tomate (119,5 tonnes/an) le haricot. À ceux-là s'ajoutent les cultures de rente notamment le café et le cacao, ainsi que les fruits (ananas (2169 tonnes/an) mangue, avocat, safou, goyave, citron et papaye).

Les plantes sont souvent perturbées dans leur croissance et production par l'attaque des insectes et parasites. Les produits sont écoulés lors du marché périodique de Melong qui se tient deux fois par semaine: le vendredi pour les vivres et le samedi pour les autres produits. Ils sont ensuite revendus par les intermédiaires dans les villes de Nkongsamba, Douala, Bafang, Bafoussam et dans les pays voisins (Gabon et Guinée Équatoriale). Le café est décortiqué dans des usines situées dans la localité ou à proximité avant d'être commercialisé.

Bien qu'il existe quelques exploitations de grande taille, les superficies par paysan sont en général réduites, toute chose qui exclut la pratique de la jachère dans la localité. Il arrive fréquemment que la même parcelle soit exploitée deux fois l'an pour des cultures telles que le maïs et les légumineuses.

La délégation de l'agriculture ne disposant pas de données statistiques, il est difficile d'évaluer le rendement de ce grand bassin agricole.

Élevage / Pêche

C'est un élevage de plus en plus conventionnel caractérisé par des cheptels plus ou moins grands et diversifiés. On note également la présence de l'élevage traditionnel caractérisé par la divagation des bêtes.

Il faut signaler que l'élevage bovin est pratiqué essentiellement par les Bororos dans les hauteurs du mont Manengouba. Mais du fait de la rareté du fourrage en saison sèche, ceux-ci vont en transhumance dans la zone de Mankoua. A la Délégation d'Arrondissement de l'Élevage des Pêches et Industries Animales (DAEPIA), on estime à environ 2000 têtes la taille du cheptel de bovins présent dans la Commune de Melong, 500 têtes d'ovins, 2000 têtes de caprins, 3000 têtes de porcins, 30 000 têtes de volailles, 1000 têtes de lapins, 300 têtes d'aulacodes. Il faut également signaler la pratique de l'équiniculture et de l'héliciculture dont les cheptels s'élèvent respectivement à environ 200 têtes et 10 seaux de 15 litres. La multiplication se fait généralement sur place, excepté les poussins qui viennent de Douala et

de Bafoussam. Ces chiffres sont des estimations faites sur la base du dernier recensement de l'élevage qui date de 2004, aucun recensement n'ayant été fait depuis lors à cause de la faiblesse du budget de fonctionnement de la DAEPIA.

Cet élevage orienté à la fois vers la consommation et la commercialisation, dont le produit vendu au marché de Melong le mercredi jour du marché de bétail, se heurte cependant à un manque criard d'infrastructures.

La pratique de la pêche est résiduelle et se fait de manière artisanale à l'aide de l'hameçon. La pisciculture est également pratiquée dans la commune. On y compte 20 bassins piscicoles et une production annuelle d'environ 20 tonnes de poissons. Les éleveurs sont organisés en GIC, ce qui leur permet de développer l'activité et d'écouler facilement leurs produits.

Commerce

Il se matérialise par des marchés périodiques décennaires, dans la zone rurale (Mbouassoum, Mbokambo, Mouangel et Lélem). C'est une activité moins développée dans les villages que dans l'espace urbain. En effet, excepté les quatre villages suscités, les autres ne disposent pas de marché périodique. Les produits de première nécessité sont distribués par quelques commerçants des boutiques de la place. Le coût élevé du transport, le mauvais état de la route, la faible fréquence des marchés périodiques, le manque de moyen financier sont les principaux maux dont souffre ce secteur.

I.3.4. PRINCIPALES INFRASTRUCTURES PAR SECTEUR

La commune de Melong est dotée d'infrastructures qui permettent à ses habitants d'accéder à un mieux-être. Toutefois ils restent encore très insuffisants de par les distances et la paupérisation croissante. Ces infrastructures peuvent être classées dans les domaines de la santé, de l'éducation, l'encadrement psycho-social, de la communication, de l'énergie, de l'eau, du sport et de la culture.

Infrastructures sanitaires

Il existe un hôpital de district doté d'une morgue et d'un hôpital privé confessionnel (Ad Lucem) dans la ville. Aussi la commune compte 14 CSI (11 CSI publics et 03 privés confessionnels de l'Église Évangélique du Cameroun) et 5 centres médicaux privés laïcs. La fréquentation de ces formations sanitaires est appréciable, le taux de couverture sanitaire est de 80%, la couverture vaccinale 99% avec un taux de fréquentation de 75% d'après le District

de santé de Melong. On déplore cependant une insuffisance de matériels, de médicaments, d'équipements et de personnel.

Infrastructures scolaires

L'éducation de base semble relativement couverte. En effet, on dénombre dans la Commune 80 écoles primaires parmi lesquelles 72 écoles du sous-système francophone et 08 écoles bilingues à cycle complet. 51 sur 80 de ces écoles sont publiques, tandis que 26 sont privées confessionnelles et 03 privées laïques. Les écoles maternelles sont au nombre de 26 dont 12 publiques (01 bilingue et 11 francophones), 11 privées confessionnelles et 02 laïques. Certaines de ces écoles sont situées dans des zones d'accès particulièrement difficiles. C'est le cas des écoles primaires de Nzobi, Ekah, Mbokambo, Ebakong, Ediengo et Ninong.

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, il y'a un lycée d'enseignement général et un lycée bilingue à cycle complet, 16 collèges publics et privés de l'enseignement général.

Infrastructures eau potables

La commune de MELONG dispose d'un réseau local CAMWATER. La prise d'eau se fait à partir de la rivière NGALE dont le débit est estimé à 30 m³/h. La distribution de l'eau est rendue possible dans la commune grâce à un château installé à la production et deux réservoirs dont la capacité est de 300 m³ pour l'un et 200 m³ pour l'autre. On note également un réseau SCAN WATER qui dessert Mbouroukou, Ekanang, Ekodkang et Mboangon. Les dix villages du canton Elong ne disposent d'aucun réseau d'adduction d'eau. Néanmoins les populations s'approvisionnent en eau de forages et de sources.

On dénombre dans la commune 68 bornes fontaines, 6 forages, 16 sources, des puits non aménagés et des cours d'eau.

Infrastructures sportives et culturelles

On trouve dans l'espace urbain de la commune de Melong 01 stade de football et des aires de jeu.

On dénombre par ailleurs de nombreux foyers communautaires appartenant à des associations ou GIC.

Infrastructures routières

La route est le principal moyen de communication de la localité. La commune de Melong dispose d'un réseau routier de 112 km à sa charge, une route nationale et des routes communales. La route Nationale n°5 traverse la zone de façon transversale sur une quinzaine de kilomètres. Il y'a également l'ancienne Nationale N°2 qui va du lieu-dit « rond-point » et traverse le périmètre urbain. La circulation est rendue possible à l'intérieur des villages par des routes secondaires et de nombreuses pistes. Certaines localités telles que Mbokambo, Ebakong et Ekah ne sont pas reliées au chef-lieu de la commune par une route aménagée.

Infrastructures de télécommunication

Le réseau téléphonique mobile est principalement dominé par les opérateurs Orange et MTN dans la localité ; sa qualité est fluctuante et couvre seulement quelques villages. La localité dispose d'ailleurs de trois antennes de relais MTN/Orange. Le réseau CAMTEL est actuellement non fonctionnel, l'antenne y relative subissant les effets de l'abandon du téléphone fixe au profit du portable pour lequel il n'est pas adapté. En outre, on capte aisément en ces lieux les chaînes de radio et télévisions camerounaises. Les populations écoutent ainsi les chaînes nationales et internationales.

L'énergie

L'électricité est fournie par ENEO, qui approvisionne le centre urbain ; cependant, de nombreux villages n'ont pas accès à l'énergie électrique en dépit de l'ancienneté du passage du courant électrique.

CHAPITRE II :

Synthèse méthodologique de l'enquête sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de MELONG

II.1 CONTEXTE DE L'ÉTUDE

a. Définition du CCAP

Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (ScoreCard) se définit comme toute action de la part des citoyens ou des Organisations de la Société Civile (OSC) qui vise à (i) contrôler l'action publique ou à obliger à rendre compte aux citoyens ; (ii) apprécier la pertinence des projets/programmes ainsi que des moyens qui y sont affectés; (iii) réorienter les axes de développement en fonction des nouveaux besoins identifiés et (iv) compléter les mécanismes publics de contrôle (administratif, juridictionnel, parlementaire).

b. But du CCAP

Le CCAP a pour but de:

- ***Promouvoir la gouvernance*** dans un contexte de crise de légitimité de l'État et de nombreuses insuffisances des mécanismes conventionnels ;
- ***Accroître l'efficacité de l'action publique*** à travers une meilleure prestation des services publics et une conception plus éclairée des politiques ;
- ***Renforcer les moyens d'action*** en faisant entendre la voix des citoyens vulnérables et défavorisés.

c. Axes du CCAP

- Le budget participatif;
- L'analyse politique du budget;
- Les audits sociaux;
- Le suivi de la dépense;
- L'évaluation des services fournis;
- Les exposés médiatiques.

Bien que le CCAP puisse s'effectuer sur plusieurs axes, l'axe retenu ici est l'évaluation des services fournis.

d. Caractéristiques du CCAP

Il peut être exercé :

- Par une multiplicité d'intervenants : les citoyens, les collectivités, les médias, les OSC ;

- À divers niveaux : micro social et macro social.

Il peut porter sur une multitude des questions :

- Politiques gouvernementales, dépenses publiques, prestations services.

Il peut reposer sur diverses stratégies :

- Recherche, suivi, planification participative, dépenses et promotion des droits, éducation du publique.

e. Facteurs de succès du CCAP

- Le contexte politique et culturel ;
- L'accès à l'information et le rôle des médias ;
- La capacité de la société et la synergie État/société civile : le principe de la transparence est déterminant dans la mise en œuvre de CCAP, il se traduit pour l'État par un partage de l'information

f. Modalité de mise en œuvre du CCAP retenue dans le cadre du PNDP

- Bien qu'il existe plusieurs modalités de mise en œuvre du CCAP, le PNDP a choisi d'avoir recours au <<Citizen Reporting Card>>(CRC) mieux connu sous le nom de Scorecard et qui pourrait être traduit littéralement comme le << Rapport d'évaluation citoyen >>
- Le CRC peut être définie comme une évaluation du degré de satisfaction que les populations éprouvent envers les services publics.

II.2 OBJECTIF ET MÉTHODOLOGIE DU CCAP

II.2.1 OBJECTIFS

a. Objectif global

Il vise à recueillir les informations sur la satisfaction des ménages par rapport aux secteurs (i) de l'Eau potable ; (ii) de l'Éducation ; (iii) de la Santé (iv) du Service Communal et formuler des recommandations en vue de susciter des changements dans l'action publique au niveau local.

b. Objectifs spécifiques

- Mener une enquête de perception auprès des ménages ;
- Produire un rapport d'enquête ;
- Élaborer une planification stratégique pour la mise en œuvre des actions programmées ;
- Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation des actions programmées.

II.2.2 MÉTHODOLOGIE DU CCAP

L'opération en cours dans la Région du Littoral vise à :

- Collecter les données et diffuser les résultats dans la zone 09 (communes de Baré, Bonaléa, Dibombari, Ebone, Loum, Melong et Penja) en collaboration avec l'ONG PAARDIC Organisations de la Société Civile (OSC) retenue pour exécuter l'opération ;
- Renforcer les capacités des 07 communes retenues pour qu'elles puissent capitaliser les leçons apprises et conduire elles-mêmes les changements qui seront suggérés à l'issue de l'opération ;
- S'appuyer sur les cadres institutionnels existants afin de rendre exécutoires les différentes recommandations issues du CCAP.

Tableau 1 : Séquencement des activités

N°	Étapes	Activités/Compétences Requises
A	Identification de l'envergure	- Connaissance des services ; - Accès aux ressources techniques.
B	Échantillonnage	- Identifier les enjeux et les acteurs (administration et usager) ; - Élaborer un plan de sondage.
C	Réalisation de l'enquête	- Gestion du travail de terrain ; - Formation des enquêteurs ; - Superviser l'enquête.
D	Traitement et analyse des données	- Saisie des données et analyse par le PNDP et l'INS ; - Rédaction du Rapport Analytique par l'OSC.
E	Dissémination des résultats et plaidoyer	- Analyse des parties prenantes ; - Communication aux parties prenantes.
F	Amélioration des services	- Capacité à interagir avec des groupes différents ; - Imagination et créativité.

II.3 MÉTHODOLOGIE DE TIRAGE DE L'ÉCHANTILLON ET DE COLLECTE DE DONNÉES

Le plan de sondage (échantillonnage) de l'enquête ScoreCard a été réalisé par l'INS et l'OSC PAARDIC sélectionné pour l'étude a procédé à la collecte des données dans la commune de Melong.

II.3.1 TIRAGE DE L'ÉCHANTILLON

Cette partie décrit les principales caractéristiques du plan de sondage. Son principal objectif est de dresser la liste exhaustive des unités statistiques à enquêter, sélectionnées selon les règles de l'art.

II.3.1.1 CHAMP DE L'ENQUÊTE ET POPULATION CIBLE

Le champ de l'enquête est la commune de Melong et l'unité statistique est le ménage².

II.3.1.2 TAILLE DE L'ÉCHANTILLON DES MÉNAGES, NOMBRE DE ZD ET NOMBRE DE MÉNAGES PAR ZD

La détermination de la taille de l'échantillon d'une enquête auprès des ménages telle que l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (i.e. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.).

L'enquête ScoreCard a atteint un échantillon représentatif de 320 ménages dans la commune. Compte tenu des contraintes sus-évoquées, elle s'est appuyée sur les mêmes Zones de Dénombrement (ZD³) que celles sélectionnées lors de l'Enquête Complémentaire à la 4ème Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (EC-ECAM4⁴) qui a sélectionné un maximum de 20 ZD dans chaque commune du Cameroun. EC-ECAM4 fournit en effet à ScoreCard l'avantage décisif de ne pas faire la mise à jour des ZD du RGPH3 (2005), puisqu'elle a été réalisée en 2016 par l'INS.

En conservant les 20 ZD de l'EC-ECAM4, ScoreCard a donc sélectionné 16 ménages par ZD pour atteindre les 320 ménages de chaque Commune. Pour les communes ayant moins de 20 ZD, l'échantillon des 320 ménages a été réparti proportionnellement au nombre de ménages de chaque ZD obtenu lors de l'EC-ECAM4.

²Personne seule ou ensemble de personnes (ayant ou non un lien de sang ou de mariage), vivant dans une même unité d'habitation, prenant le plus souvent leur repas en commun et subvenant généralement de manière Commune aux dépenses courantes. Ce groupe reconnaît généralement l'autorité d'une seule personne comme chef de ménage (Source : INS, *Manuel des Concepts et Définitions utilisés dans les statistiques officielles au Cameroun*, édition 2015).

³ Il s'agit de la plus petite unité géographique créée lors du découpage du territoire national pendant les travaux cartographiques du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH).

⁴ Cette enquête a été réalisée en 2016 par l'INS.

II.3.1.3 TIRAGE DE L'ÉCHANTILLON DES ZD ET DES MÉNAGES

De ce qui précède, on observe que le tirage de l'échantillon des ménages à enquêter s'est fait à 2 degrés. Les zones de dénombrement ont été tirées au premier degré, et les ménages ont été sélectionnés au deuxième degré dans celles-ci.

- **Tirage des unités primaires : les ZD**

Le tirage de l'échantillon de ScoreCard s'est adossé sur celui de l'EC-ECAM4 qui s'est effectué à partir de la base de sondage issue du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2005 (RGPH3) au Cameroun. L'échantillon des ZD de l'EC-ECAM4 a été reconduit pour ScoreCard.

Il convient de rappeler que les ZD de l'EC-ECAM4 ont été sélectionnées dans chaque commune par la procédure de tirage systématique avec probabilités proportionnelles au nombre de ménages dans chaque ZD.

- **Tirage des unités secondaires : les ménages**

Une fois les listes de ménages mises à jour par les équipes de dénombrement sur le terrain pour chaque ZD pendant l'EC-ECAM4, les ménages ont ensuite été numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement). La sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement a été effectuée à l'aide de la procédure de sélection aléatoire systématique.

Dans la commune de Melong, la répartition de l'échantillon des ménages à enquêter dans les 14 ZD identifiées est la suivante :

Tableau 2 : Répartition des ménages à enquêter par zone de dénombrement

ID	Département	Arrondissement	Commune	Nbre de ZD sélectionné	GRAPPE	ZD	Nombre de ménages tirés pour la collecte des données
1 MELONG	MOUNGO	MELONG	MELONG	19	3233	1	16
5 MELONG	MOUNGO	MELONG	MELONG	19	3234	5	20
7 MELONG	MOUNGO	MELONG	MELONG	19	3235	7	19
10 MELONG	MOUNGO	MELONG	MELONG	19	3236	10	23
14 MELONG	MOUNGO	MELONG	MELONG	19	3237	14	20
17 MELONG	MOUNGO	MELONG	MELONG	19		17	17
20 MELONG	MOUNGO	MELONG	MELONG	19	3239	20	21
23 MELONG	MOUNGO	MELONG	MELONG	19	3240	23	21
26 MELONG	MOUNGO	MELONG	MELONG	19	3241	26	22
30 MELONG	MOUNGO	MELONG	MELONG	19	3242	30	5
34 MELONG	MOUNGO	MELONG	MELONG	19	3243	34	16
38 MELONG	MOUNGO	MELONG	MELONG	19	3244	38	15

ID	Département	Arrondissement	Commune	Nbre de ZD sélectionné	GRAPPE	ZD	Nombre de ménages tirés pour la collecte des données
41 MELONG	MOUNGO	MELONG	MELONG	19		41	17
45 MELONG	MOUNGO	MELONG	MELONG	19	3246	45	11
48 MELONG	MOUNGO	MELONG	MELONG	19	3247	48	23
54 MELONG	MOUNGO	MELONG	MELONG	19	3249	54	9
58 MELONG	MOUNGO	MELONG	MELONG	19	3250	58	20
62 MELONG	MOUNGO	MELONG	MELONG	19	3251	62	13
703 MELONG	MOUNGO	MELONG	MELONG	19	3252	703	13

Source INS - EC-ECAM4

II.3.2 CARTOGRAPHIE

La base cartographique qui a été utilisée est celle de l'INS enquête complémentaire ECAM-4.

II.3.3 SENSIBILISATION DES MÉNAGES

La sensibilisation a débuté par un atelier de lancement officiel en date du 28 septembre 2017 dans la salle polyvalente des services du Gouverneur, présidé par son représentant. Cet atelier avait réuni toutes les parties prenantes des zones 09 et 10. À la suite de ce lancement au niveau régional, le Gouverneur avait signé une lettre circulaire à l'endroit des Préfets des Départements du Moungo et de la Sanaga-maritime. Avec l'appui des services du Préfet du Moungo et des communes concernées, les experts de PAARDIC étaient descendus sur le terrain quelques jours avant la descente des enquêteurs pour informer et expliquer aux ménages les avantages de l'enquête en cours, ce qui a facilité la forte implication des ménages et a évité plus ou moins les réticences et résistances des populations enquêtées.

II.3.4 COLLECTE DES DONNÉES

a. Outils de collecte

L'outil de collecte répond d'abord au souci de rassembler des informations dont le traitement approprié permettra d'atteindre les objectifs de l'enquête. Pour cette enquête, l'outil principal de collecte est le questionnaire ménage. Il est composé de cinq (5) sections dont la première porte sur les renseignements généraux, la deuxième sur l'eau potable, la troisième sur la santé, la quatrième sur l'éducation et la dernière sur les services communaux. Les dossiers cartographiques de l'EC-ECAM4 ont également été mis à contribution.

b. Collecte de données

➤ Formation et sélection des agents de collecte et des superviseurs

La formation des agents enquêteurs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (ScoreCard), s'est tenue dans la salle des actes de la Mairie de Melong du 20 au 24 Novembre 2017.

L'objectif principal de la formation était de procéder à la sélection définitive des agents enquêteurs formés sur l'utilisation des outils de collecte de données dans le cadre de l'enquête de la perception citoyenne dénommée (ScoreCard).

Cette formation visait spécifiquement à :

- Informer les agents enquêteurs sur le champ contextuel de l'enquête ;
- Donner les outils de la collecte de données ;
- Expliquer les outils de collecte ;
- Effectuer une sélection définitive des agents enquêteurs.

➤ Déroulement de la collecte des données

La collecte a visé à obtenir des populations leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre des services publics dans les secteurs cibles dans la perspective de la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen des actions publiques réalisées sur le territoire communal.

Ainsi, pour une meilleure évaluation des actions publiques réalisées, l'enquête s'est appesantie sur la satisfaction des besoins primaires des citoyens tels que :

- L'appréciation des services de l'eau potable ;
- L'appréciation des services de santé ;
- L'appréciation de l'éducation ;
- L'appréciation du service communal.

c. Exploitation et analyse des données

L'exploitation des données a été faite par le PNDP après un contrôle préalable fait au niveau des questionnaires par les cadres de la CRC- PNDP-LT suivant les étapes ci-après :

- La saisie des données et l'apurement du fichier de saisie ainsi que la tabulation et la production du rapport;
- La tabulation a été faite à l'INS. Ces indicateurs déterminés ont fait l'objet de commentaires qui ont été consignés dans un rapport ;
- L'analyse et la production du rapport de l'étude.

d. Présentation des résultats et négociation de l'amélioration des services

La présentation des résultats et la négociation de l'amélioration des services se sont faites lors de la restitution du rapport de l'enquête dans la commune de Melong.

II.4. MÉTHODOLOGIE DE MESURE DES INDICATEURS DE PERCEPTION

Alors que l'identification du répondant cerne son nom, sa localisation, son âge, son sexe et son statut, pour garantir la fiabilité des informations collectées (contre vérification éventuelle des informations collectées par l'enquêteur en cas de nécessité), les autres rubriques susmentionnées du questionnaire comprennent des questions fermées simples (choix d'une réponse) et des questions fermées complexes (choix entre une ou plusieurs réponses proposées). Le cumul des réponses sur une modalité de réponses proposées permet d'évaluer l'intensité de la fréquence des réponses, les tendances des opinions sur un problème, de mesurer le niveau de satisfaction vis à vis de l'offre de services publics et le niveau des attentes.

Les indicateurs (quantitatifs ou qualitatifs) de perception contenus dans le questionnaire sont donc mesurés par le poids de la fréquence des réponses sur une modalité. Il est utile de noter que pour minimiser les biais dans les informations recueillies dans chacune des communes, le contrôle du déroulement de l'enquête a veillé à avoir un taux de réponses d'au moins 80% (ménages répondants /ménages tirés* 100).

CHAPITRE III:

PRINCIPAUX RESULTATS ET AMELIORATIONS SUGGEREES

CHAPITRE III : PRINCIPAUX RESULTATS ET AMELIORATIONS SUGGEREES

Les résultats analysés dans cette partie, sont issus de la perception des ménages de la commune de Melong.

III.1 PRÉSENTATION DE LA POPULATION ENQUÊTÉE

La personne de référence à interviewer dans le ménage⁵ était le chef de ménage lui-même ; ce n'est qu'en désespoir de cause que les agents enquêteurs pouvaient prendre un autre répondant en mesure de fournir des informations fiables. Les tableaux 3 et 4 donnent les indicateurs sociodémographiques de base sur les répondants en général et sur ceux d'entre eux qui sont en même temps chefs de ménage.

Tableau 3 : Caractéristiques des répondants

Répartition (%) des répondants par groupe d'âges et par sexe, SCORECARD, Melong, 2017															
	Groupe d'âges												Sexe		
	Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/manquant	Masculin	Féminin	Total
Pourcentage	3,2	12,7	18,1	10,2	7,5	9,2	10,5	5,6	7,7	4,6	9,3	1,6	50,7	49,3	100,0

Tableau 4 : Caractéristiques des chefs de ménage

Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âges et par sexe, SCORECARD, Melong, 2017															
	Groupe d'âges - chef du ménage												Sexe du chef de ménage		
	Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/manquant	Masculin	Féminin	Total
Pourcentage	0,0	1,8	4,7	6,4	9,8	15,6	12,5	9,2	10,6	8,6	13,9	6,9	69,2	30,8	100,0

Dans la commune de Melong, la répartition des chefs de ménage par sexe et par âge montre que 30,8% des ménages sont dirigés par des femmes et que près de 2% des chefs de ménage ont moins de 25 ans ; la proportion des ménages dirigés par des personnes âgées de 65 ans ou plus est de 13,9%.

⁵Personne seule ou ensemble de personnes (ayant ou non un lien de sang ou de mariage), vivant dans une même unité d'habitation, prenant le plus souvent leur repas en commun et subvenant généralement de manière Commune aux dépenses courantes. Ce groupe reconnaît généralement l'autorité d'une seule personne comme chef de ménage (Source : INS, *Manuel des Concepts et Définitions utilisés dans les statistiques officielles au Cameroun*, édition 2015).

III.2 SECTEUR DE L'EAU POTABLE

Cette section analyse l'offre et la demande en eau potable dans les différentes localités de la commune de Melong, avec emphase sur la qualité de l'eau, son coût, sa disponibilité et la satisfaction des populations.

III.2.1 DISPONIBILITÉ ET UTILISATION DES SERVICES DE L'EAU POTABLE

Tableau 5 : Disponibilité des systèmes publics d'approvisionnement en eau

Proportion des ménages déclarant l'existence des différentes sources d'approvisionnement, SCORECARD, Melong, 2017						
	Puits avec pompe	Puits à ciel ouvert	Puits protégé	Forage avec pompe à motricité humaine	Source/rivière	Adduction en eau potable
Pourcentage ⁶	0,2	22,8	11,0	2,2	47,9	39,3

Le tableau ci-dessus présente les différentes sources d'approvisionnement en eau dans la commune de Melong. 42% des ménages de la commune de Melong attestent l'existence des sources de l'approvisionnement en eau potable. Les sources d'eau, les plus disponibles sont non potables et sont majoritairement les rivières et les sources (près de 48%) et les puits à ciel ouvert (22,8%).

Tableau 6 : Principale source publique d'approvisionnement en eau des ménages

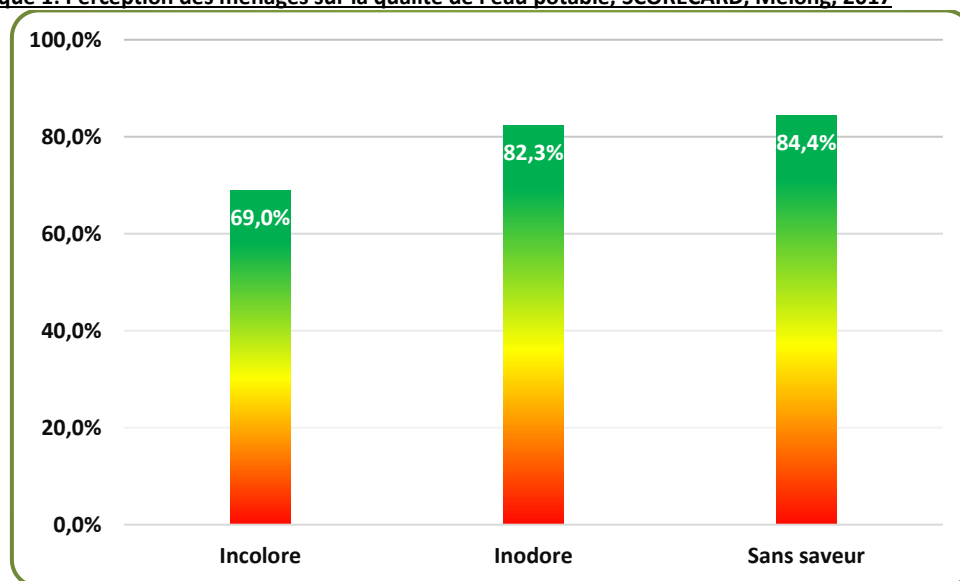
Répartition (%) des ménages selon la principale source publique d'approvisionnement en eau, SCORECARD, Melong, 2017								
	Proportion (%) des ménages utilisant une source d'eau publique	Puits avec pompe	Puits à ciel ouvert	Puits protégé	Forages avec pompe à motricité humaine	Source/rivière	Adduction en eau potable	Total
%	68,8	0,6	9,5	1,7	1,0	57,6	29,6	100,0

Malgré l'insuffisance des points d'eau potable dans la commune, près de 69% des ménages ont pour principale source d'approvisionnement de l'eau potable. Cette eau provient en grande partie des systèmes d'adduction d'eau potable (29,6%).

Quelle que soit la source publique d'approvisionnement en eau potable, l'enquête révèle que seulement 54% des ménages la trouvent de bonne qualité tandis que 38,9% pensent qu'elle est mauvaise. Les appréciations suivant les propriétés traditionnelles d'une eau potable montrent qu'en moyenne 21% des ménages ne reconnaissent pas à l'eau potable de Melong ses trois propriétés (Graphique 1).

⁶ Le total des pourcentages dépasse 100% parce que certaines localités possèdent plusieurs systèmes publics d'approvisionnement en eau.

Graphique 1: Perception des ménages sur la qualité de l'eau potable, SCORECARD, Melong, 2017



III.2.2 COÛT ET QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU POTABLE

L'accès à l'eau potable est payant pour moins de 20% des ménages ; chacun d'entre eux doit déboursier en moyenne près de 4 310 FCFA par mois pour avoir de l'eau potable. Ce montant est jugé élevé pour 68% des ménages et raisonnable pour 32% (Tableau 7).

Tableau 7 : Coût d'accès aux services de l'eau potable

Caractéristiques du coût d'accès à l'eau potable, SCORECARD, Melong, 2017						
	Proportion (%) de ménages payant l'eau de la principale source publique d'eau qu'ils utilisent	Dépense moyenne mensuelle (en F CFA)	Répartition (%) des ménages, payant l'eau, par appréciation du montant payé :			Total
			Élevé	Raisonné	Insignifiant	
%	19,5	4308,2	68,0	32,0	0,0	100,0

Malgré le coût d'accès à l'eau potable de service public élevé, plus de 28% des ménages affirment qu'elle n'est pas disponible sur toute l'année (Tableau 8).

Tableau 8: Conditions d'accès aux services de l'eau potable

Disponibilité et fréquence d'utilisation de la principale source publique d'eau, SCORECARD, Melong, 2017							
	Proportion (%) des ménages ayant l'eau de la principale source publique d'eau disponible toute l'année	Répartition (%) des ménages selon le temps moyen pour aller à pieds puiser l'eau et revenir				Total	Disponibilité toute la journée
		Sur place	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes		
%	71,9	22,5	46,8	21,4	9,2	100,0	95,3

En ce qui concerne l'accès physique des ménages à l'eau de service public, le tableau 8 montre que 22,5% des ménages ont cette eau à portée de main et que près de 47% doivent mettre moins de 15 minutes de marche pour ramener l'eau à domicile. Seuls 9,2% des

ménages ont de l'eau potable située à plus de 30 minutes de marche (en aller et retour) de leur logement.

S'agissant de la disponibilité du point d'eau toute la journée, moins de 5% des ménages n'y ont accès qu'à certains moments de la journée.

III.2.3 MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE L'EAU POTABLE

L'étude s'est intéressée aux incidents survenus sur les équipements de l'eau potable au cours des six (06) derniers mois qui ont précédé l'enquête, avec pour objectif d'évaluer les délais de réponse et la durée des interventions pour la remise en service des équipements.

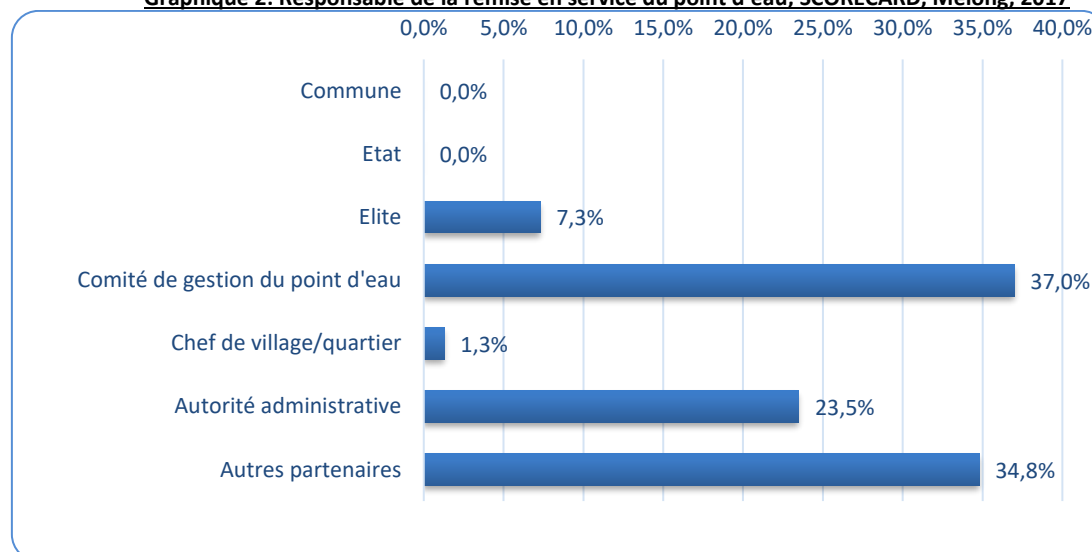
Tableau 9: Panne de la principale source publique d'eau au cours des six derniers mois

Proportion (%) des ménages ayant déclaré une panne, délai observé pour la remise en service, SCORECARD, Melong, 2017							
	Proportion (%) des ménages déclarant une panne de la principale source d'eau publique utilisée au cours des 6 derniers mois	Répartition (%) des ménages ayant déclaré une panne, selon la période observée pour la remise en fonction de la source					Total
		Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	
%	23,1	46,1	39,7	2,3	11,9	0,0	100,0

Ainsi, plus de 23% des ménages ont déclaré que les points d'eau ont subi un incident au cours de la période de référence, avec une prompte réaction des dépanneurs dans la plupart des cas (46,1% en moins d'une semaine). Il faut cependant noter la lenteur des équipes d'intervention (plus de 3 mois) dans près de 12% des cas (Tableau 9).

La remise en service des équipements de l'eau potable endommagés (Graphique 2) est souvent réalisée par le comité de gestion du point d'eau (37%), l'autorité administrative (près de 24%) et l'ensemble des autres partenaires au développement (34,8%).

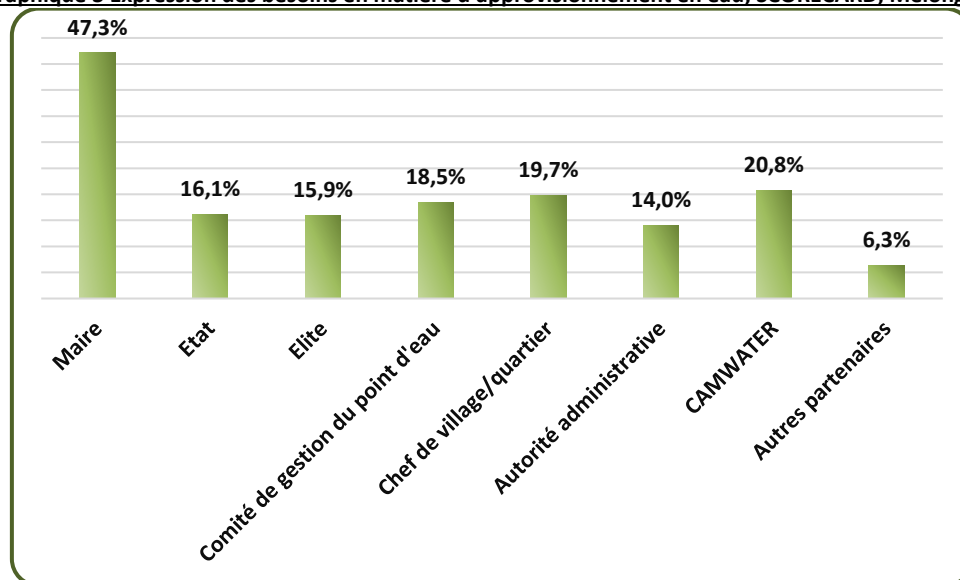
Graphique 2: Responsable de la remise en service du point d'eau, SCORECARD, Melong, 2017



III.2.4 BESOINS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Du point de vue de la demande, qui se traduit par l'expression des besoins des ménages en eau potable, l'étude révèle que 42,9% ont exprimé des besoins en approvisionnement en eau au cours des six (06) derniers mois qui ont précédé l'enquête.

Graphique 3 Expression des besoins en matière d'approvisionnement en eau, SCORECARD, Melong, 2017



Les requêtes ont été introduites auprès des différents intervenants du secteur de l'eau, au premier rang desquels l'autorité communale (47,3%), la Cameroon Water Utilities Corporation (près de 21%) et par les chefs traditionnels des localités (près de 20%). Sur les 42,9% des ménages qui ont exprimé des besoins, 11% ont été satisfaits.

III.2.5 ATTENTES ET SATISFACTIONS DES MÉNAGES EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

De manière globale, cette section analyse les raisons de la non-satisfaction des ménages et leurs attentes en termes d'amélioration de la perception des populations quant à la qualité du service public de l'eau potable.

Il a été demandé aux ménages d'indiquer leur niveau de satisfaction de l'approvisionnement en eau potable dans leurs villages, sur une échelle de type Likert. Le tableau 10 qui suit, ne traite que des ménages insatisfaits, soit plus de la moitié des ménages de la commune (55,4%) ; les autres étant satisfaits ou indifférents.

Tableau 10: Non-satisfaction en approvisionnement des ménages en eau et ses raisons

Proportion (%) de ménages non satisfaits, Pourcentage de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, SCORECARD, Melong, 2017								
	Proportion (%) des ménages non satisfaits	Proportion (%) des raisons de non-satisfaction des ménages						
		Éloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Problème de maintenance	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autres
% ⁷	55,4	43,3	60,3	52,2	12,0	2,5	10,9	10,1

Les ménages non satisfaits pensent que les principales causes de leur insatisfaction sont : la mauvaise qualité de l'eau (plus de 60%), l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau (plus de 52%) et l'éloignement des points d'eau (43,3%). Quant aux attentes des ménages, elles consistent à apporter des solutions aux problèmes qui sont identifiés à travers les différentes raisons de la non-satisfaction (Tableau 11).

Les attentes des populations les plus importantes en matière d'approvisionnement en eau potable sont, par ordre d'importance :

- La création, Construction des points d'eau supplémentaires (62,3%) ;
- L'amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau qui existent déjà (33,8%) ;
- L'amélioration de la gestion des points d'eau existants (29,3%).

Tableau 11: Attentes des ménages par rapport à la source d'approvisionnement en eau

Pourcentage des ménages par attentes en approvisionnement en eau, SCORECARD, Melong, 2017						
	Pourcentage (%) de ménages dont l'attente en approvisionnement en eau est :					
	Point d'eau supplémentaire	Amélioration de la gestion des points d'eau existants	Remise en service des points d'eau en panne	Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	Réduction des prix	Autres
%	62,3	29,3	19,2	33,8	11,8	16,9

III.3 SECTEUR DE LA SANTÉ

A l'instar de la section précédente relative au secteur de l'eau potable, cette section traite de l'offre et de la demande des services de la santé. Les premiers paragraphes posent le diagnostic de l'existant en termes d'infrastructures et de ressources humaines disponibles et à la portée des ménages ; les paragraphes suivants se focalisent sur l'utilisation effective des services de santé, et par conséquent de la perception des ménages envers ceux-ci.

⁷ La somme des pourcentages dépasse les 100% parce que certains ménages cumulent plusieurs problèmes.

III.3.1 DISPONIBILITÉ ET UTILISATION DES SERVICES DE SANTÉ

Suivant le découpage opérationnel du Ministère de la Santé Publique, la commune de Melong du ressort territorial du District de Santé du même nom compte 10 aires de Santé et 33 formations sanitaires.

L'implantation des formations sanitaires obéit à la politique du Gouvernement en matière de santé publique. L'enquête a voulu mesurer la proximité de ces dernières, avec les ménages dans les différentes localités. Cette mesure est faite à partir de la perception des chefs de ménage.

Tableau 12: Formation sanitaire la plus proche du ménage et temps moyen pour l'atteindre

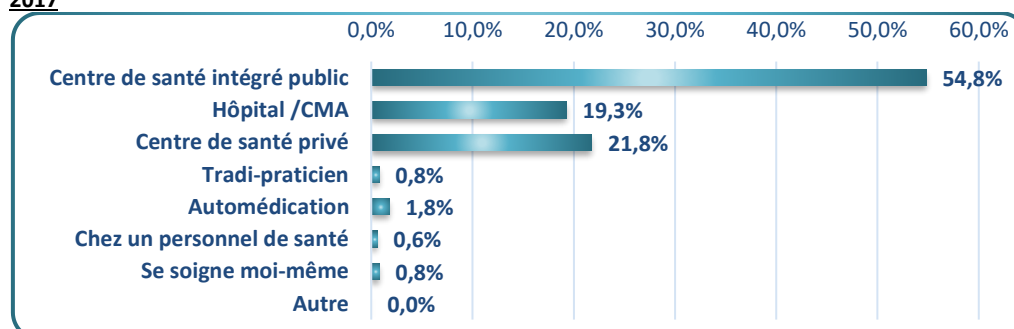
Répartition (%) des ménages par type de formation sanitaire proche, temps moyen mis pour l’atteindre, SCORECARD, Melong, 2017									
	Formation sanitaire la plus proche de votre ménage				Total	Temps moyen pour l’atteindre			Total
	CSI public	Hôpital/CMA	Centre de santé privé	Aucune		Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	
Pourcentage	47.0	8.7	39.5	4.8	100.0	23.4	50.0	26.7	100.0

Le tableau 12 met en évidence la prédominance des formations sanitaires publiques en termes de proximité ; les Centres de Santé Intégrés (CSI), les hôpitaux et les Centres Médicaux d'Arrondissement (CMA) représentent en effet près de 56% des établissements de santé les plus proches des ménages. Il faut relever également que près de 5% des ménages n'ont pas connaissance d'une quelconque formation sanitaire proche de leur logement.

Quel que soit le type de formation sanitaire, 23,4% des ménages s'y rendent en moins de 15 minutes et généralement, plus de 73% des ménages parcourent cette distance en 30 minutes au plus.

D'une manière générale, l'enquête montre que les formations sanitaires les plus proches sont aussi préférées des populations (tableau 12 et graphique 4) ; avec un engouement notable pour les centres de santé intégrés qui représentent près de 55% des préférences des ménages.

Graphique 4 Préférences des ménages en formations sanitaires et autres lieux de soins, SCORECARD, Melong, 2017

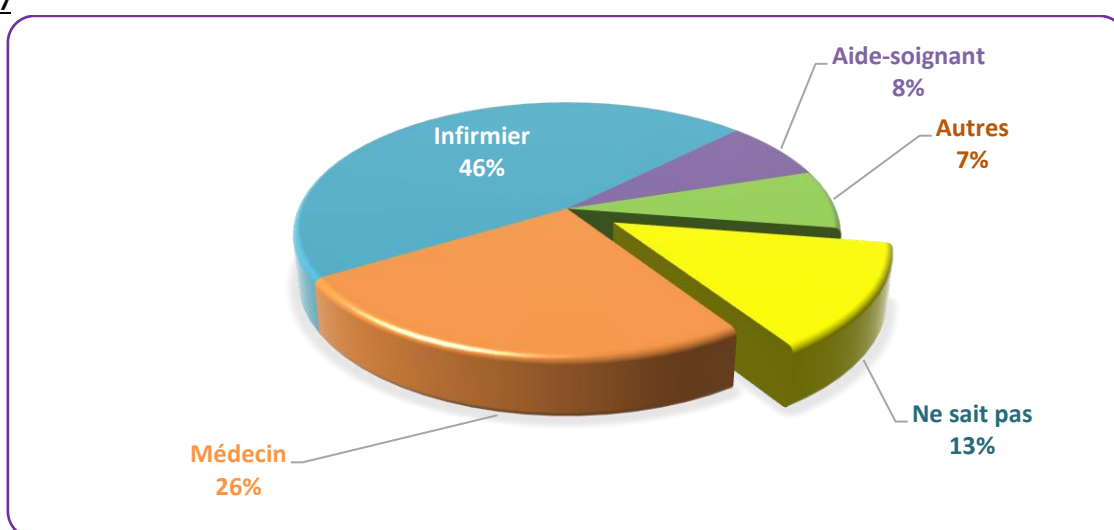


Au cours de la période de référence, c'est-à-dire pendant les 12 derniers mois qui précèdent le passage de l'agent enquêteur, des membres du ménage ont utilisé au moins une fois les services des formations sanitaires de proximité, dans 57% des ménages de la commune.

III.3.2 NIVEAU DE QUALIFICATION DES RESPONSABLES DES SERVICES DE SANTÉ UTILISÉS

Les responsables des établissements de santé utilisés par les ménages sont pour la plupart des infirmiers (46,2%) et des médecins (25,5%).

Graphique 5: Responsable de la formation sanitaire utilisée par au moins un membre du ménage, SCORECARD, Melong, 2017



Dans plus de 13% des cas, les ménages n'ont pas été en mesure d'indiquer la qualification du responsable de la formation sanitaire qu'ils ont utilisée au cours de la période de référence.

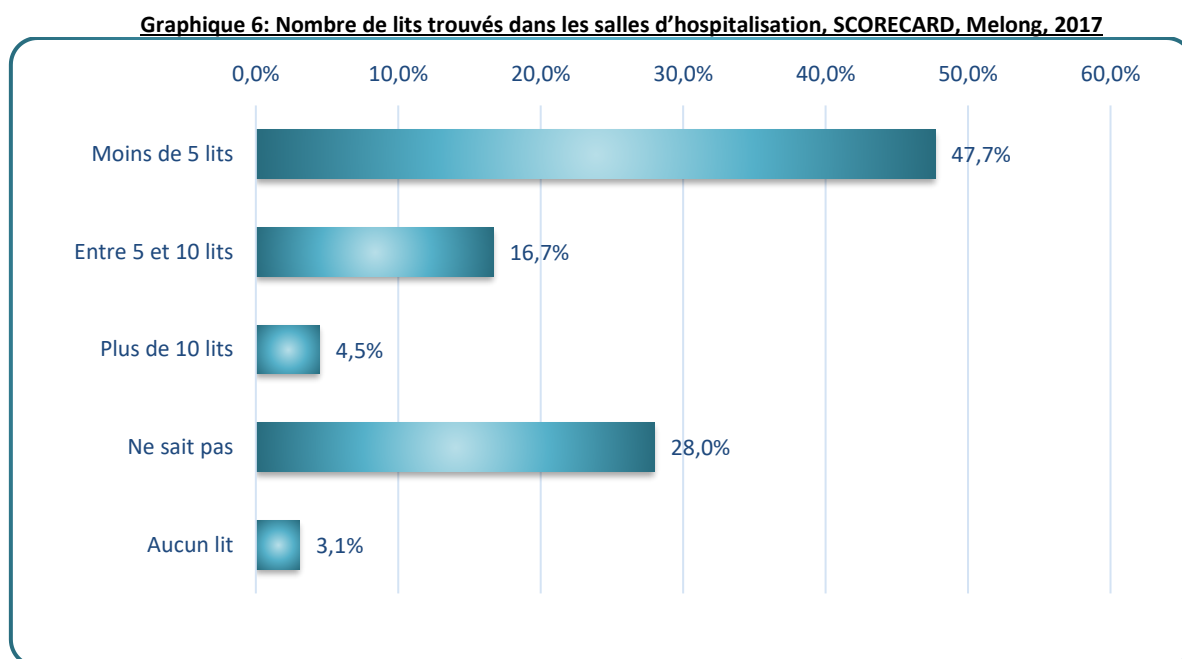
III.3.3 CARACTÉRISTIQUES DES FORMATIONS SANITAIRES UTILISÉES

Tableau 13: Caractéristiques des formations sanitaires de proximité

Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant les commodités suivantes. SCORECARD, Melong, 2017					
	Personnel soignant présent	Petit matériel	Salle d'hospitalisation	Pharmacie/pro-pharmacie	Médicaments disponibles dans la Pharmacie/pro-pharmacie
Pourcentage	90,2	92,1	94,6	85,9	60,2

De par leur nature, les questions qui permettent d'apprécier le plateau technique, n'ont été posées qu'aux ménages qui ont utilisé les formations sanitaires les plus proches. Les indicateurs contenus dans le tableau 13 sont globalement très satisfaisants ; il convient toutefois de noter que près de 40% des ménages déclarent l'indisponibilité des médicaments dans des pharmacies ou pro-pharmacies de la commune de Melong.

La quasi-totalité des ménages ont déclaré que les formations sanitaires qu'ils utilisent sont pourvues en salles d'hospitalisation (94,6%). On peut toutefois noter qu'il y a des salles d'hospitalisation qui n'ont pas de lits pour 3,1% des ménages.



III.3.4 COÛT DES CONSULTATIONS DANS LES FORMATIONS SANITAIRES UTILISÉES

Les ménages ont été questionnés sur le coût d'une consultation, encore appelé frais de session, dans les formations sanitaires qu'ils utilisent, à l'exclusion des autres coûts de soin.

Tableau 14: Coût des consultations dans les formations sanitaires utilisées

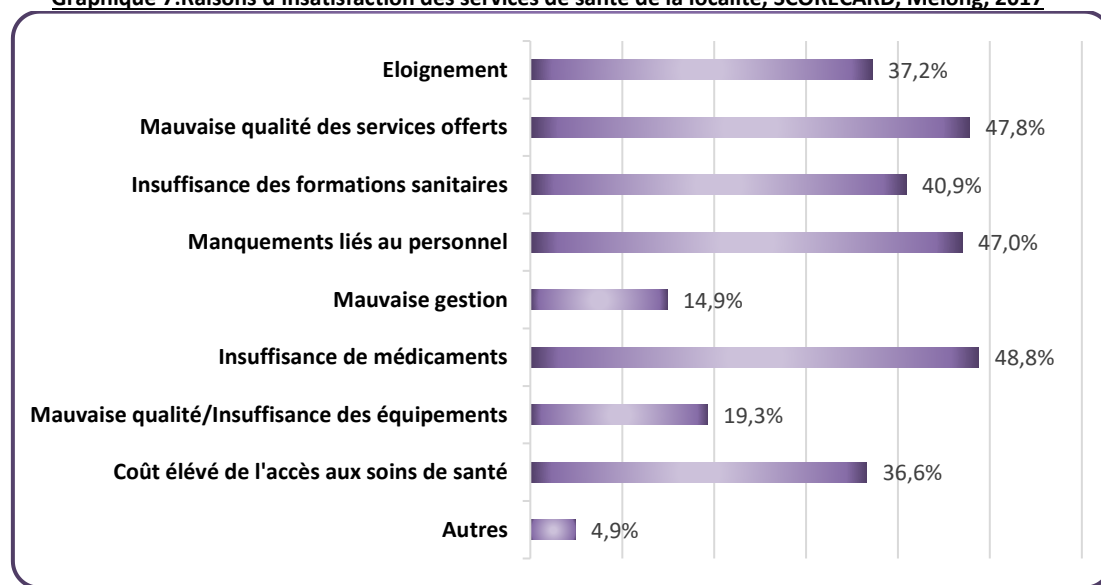
Proportion (%) de ménages dont un membre a été en consultation, SCORECARD, Melong, 2017										
	Proportion (%) de ménages ayant payé une consultation dans la formation sanitaire la plus proche	Montant payé pour la consultation (F CFA)				Total	Appréciation du montant payé pour la consultation			Total
		Gratuit	Moins de 500	Entre 500 et 1000	Plus de 1000 F		Élevé	Raisonné	Insignifiant	
Pourcentage	98,9	0,0	27,6	47,6	24,9	100,0	56,7	42,5	0,7	100,0

Il en ressort qu'aucun ménage n'a bénéficié de la gratuité de la consultation pendant la période de référence ; ils ont pour la plupart payé une somme d'argent comprise entre 500 et 1 000 FCFA (47,6%). Si l'on s'en tient au tarif officiel en vigueur qui est de 600 FCFA, de nombreux ménages ont effectué des paiements qui n'ont pas été convenablement enregistrés dans la comptabilité de ces structures sanitaires. Dans tous les cas, les ménages pensent en

majorité que les paiements effectués pour la consultation sont élevés (près de 57%) et que le personnel des formations est accueillant (65,2%) ou passablement accueillant (30,2%).

Malgré la disponibilité des formations sanitaires dans la commune, 54,2% des ménages pensent que celles qu'ils utilisent ne permettent pas de résoudre la plupart des problèmes de santé qu'ils rencontrent. Le taux global d'insatisfaction des ménages est de 38,7% et les raisons sont multiples (Graphique 7).

Graphique 7: Raisons d'insatisfaction des services de santé de la localité, SCORECARD, Melong, 2017



L'insatisfaction des ménages est principalement due, à l'insuffisance des médicaments (près de 49%), à la mauvaise qualité des services offerts (près de 48%), aux manquements liés au personnel (47%) et à l'insuffisance des formations sanitaires (40,9%).

Tableau 15: Attentes des ménages en matière de services de santé

Pourcentage (%) des ménages ayant exprimé des attentes SCORECARD, Melong, 2017					
	Formation sanitaire supplémentaire	Approvisionnement en médicament	Affectation d'un personnel	Formation sanitaire équipée	Autres
Pourcentage	56,8	40,4	41,4	35,1	11,0

Les principales attentes des ménages insatisfaits, liées à leurs motifs d'insatisfaction comme on peut s'y attendre, portent sur la création de nouvelles formations sanitaires (56,8%), l'affectation d'un personnel (41,4%) et l'approvisionnement en médicaments (40,4%).

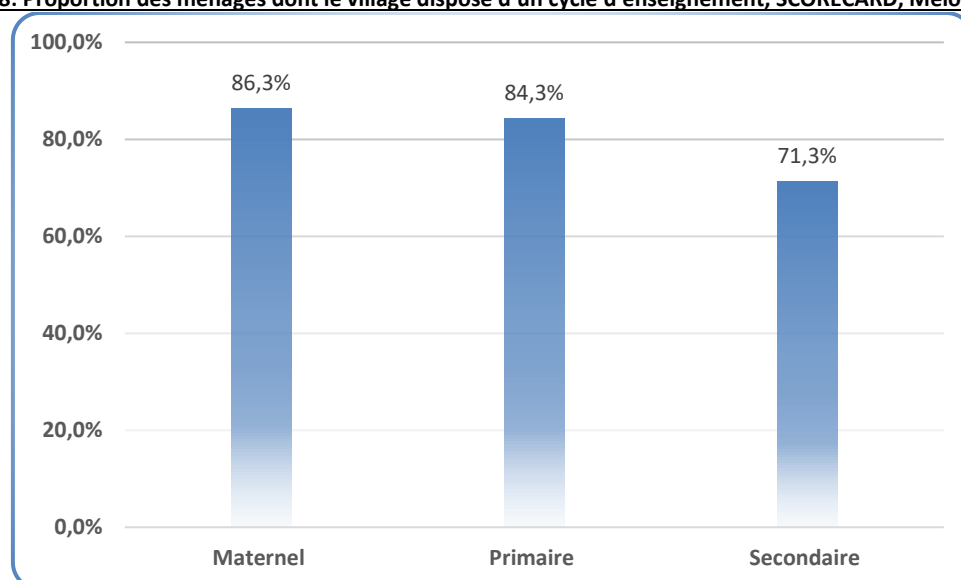
III.4 SECTEUR DE L'ÉDUCATION

L'éducation et la santé sont les principaux piliers du développement humain. Cette section aborde le niveau de perception des ménages sur la disponibilité des infrastructures du secteur de l'éducation dans les localités de la commune de Melong ; avec une incursion dans les centres de formation professionnelle afin de ne pas oublier les enfants qui sortent précocement du système éducatif classique pour apprendre un métier dans les Sections Artisanales Rurales et les Sections Ménagères (SAR/SM).

III.4.1 PROXIMITÉ AVEC LES INFRASTRUCTURES DE L'ÉDUCATION

La commune de Melong est relativement bien pourvue en infrastructures de l'éducation, plus précisément en établissements scolaires de l'éducation de base. En revanche, aucun centre de formation professionnelle n'est disponible dans la commune (graphique 8).

Graphique 8: Proportion des ménages dont le village dispose d'un cycle d'enseignement, SCORECARD, Melong, 2017



Quel que soit le cycle d'enseignement, ces établissements sont fréquentés par au moins un enfant du ménage en moyenne (1,4 enfant pour la maternelle, 2,1 pour le primaire et 2,1 pour les établissements d'enseignement secondaire).

Dans l'ensemble, les établissements de l'éducation de base sont relativement plus proches des ménages (64,7% des ménages pensent que les écoles maternelles se trouvent à moins d'un kilomètre de leur domicile ; cette proportion est de 56,7% pour les écoles primaires). Par contre, pour près de 63% des ménages, leurs enfants doivent parcourir entre 1 et 5 kilomètres pour rejoindre le collège ou le lycée (Tableau 16).

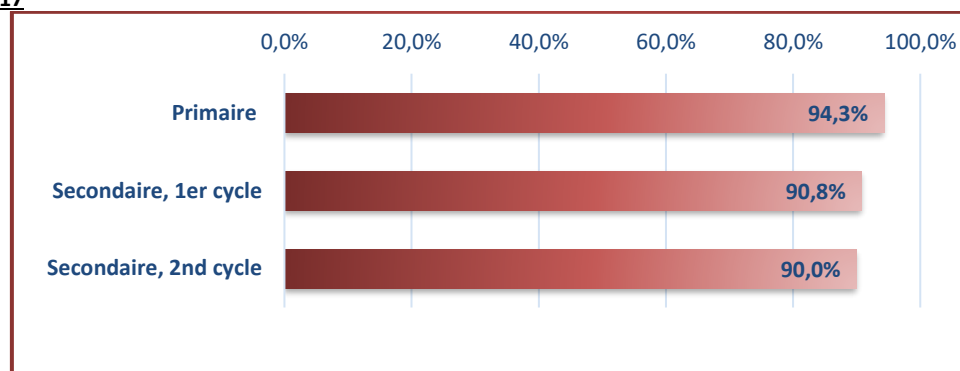
Tableau 16: Distance et le temps mis pour se rendre à pied dans un établissement scolaire, selon le cycle d'enseignement

Proportion (%) des ménages déclarant la distance et le temps mis pour joindre un cycle d'enseignement, SCORECARD, Melong, 2017						
	Distance à parcourir par les enfants du ménage pour aller à l'établissement scolaire				Total	Temps moyen mis par les enfants (en minutes)
	Moins d'1 km	Entre 1 km et 5 Km	Plus de 5 km	Ne Sait Pas		
%						
Maternel	64,7	26,3	2,2	6,8	100,0	24,1
Primaire	56,5	36,4	2,9	4,3	100,0	25,4
Secondaire	15,5	62,9	12,9	8,6	100,0	44,6

Quelle que soit la distance, les élèves de la maternelle et du primaire mettent en moyenne 25 minutes pour se rendre à l'école à pied tandis que leurs aînés du secondaire ont besoin des trois quarts de l'heure dans les mêmes conditions de déplacement (Tableau 16).

III.4.2 CARACTÉRISTIQUES ET ÉQUIPEMENTS DES INFRASTRUCTURES DE L'ÉDUCATION

Les établissements à cycle complet se retrouvent pratiquement dans toutes les localités, quel que soit le cycle d'enseignement considéré (graphique 9)

Graphique 9: Proportion des ménages dont les enfants fréquentent un établissement à cycle complet, SCORECARD, Melong, 2017

L'étude met en évidence l'inconfort dans lequel certains élèves se trouvent : non seulement il n'y a pas assez de salles de classe pour tous les niveaux, près de 12% des ménages affirment que les élèves ne sont pas assis sur un banc (Tableau 17).

Tableau 17 : Quelques caractéristiques des établissements scolaires, selon le cycle d'enseignement

Proportion (%) des ménages déclarant certaines caractéristiques des établissements fréquentés par leurs enfants, SCORECARD, Melong, 2017			
	Une salle par niveau de classe	Tous les élèves sont assis sur un banc	Les livres scolaires sont distribués aux élèves
%			
Maternel	73,6	91,9	19,6
Primaire	74,5	87,3	16,7
Secondaire	88,2	85,1	0,0

S'agissant de l'idée que les ménages se font du nombre d'élèves dans les classes de leur progéniture, l'enquête montre que ceux-ci ont la perception des effectifs de plus en plus élevés lorsque le niveau d'instruction monte (Tableau 18).

Tableau 18 : Nombre moyen d'élèves par classe et assiduité des enseignants, selon le cycle d'enseignement

Proportion (%) de ménages selon leur perception des effectifs par classe et l'assiduité des enseignants, SCORECARD, Melong, 2017								
	Nombre moyen d'élèves dans la classe				Appréciation de l'assiduité des enseignants			
	Moins de 30	Entre 30 et 60	Plus de 60	Ne sait pas	Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Ne sait Pas
%								
Maternel	29,0	50,0	8,0	13,0	87,8	7,2	1,0	3,9
Primaire	11,1	61,2	16,4	11,4	76,6	12,8	4,5	6,1
Secondaire	0,9	28,9	47,1	23,1	70,2	12,0	6,6	11,2

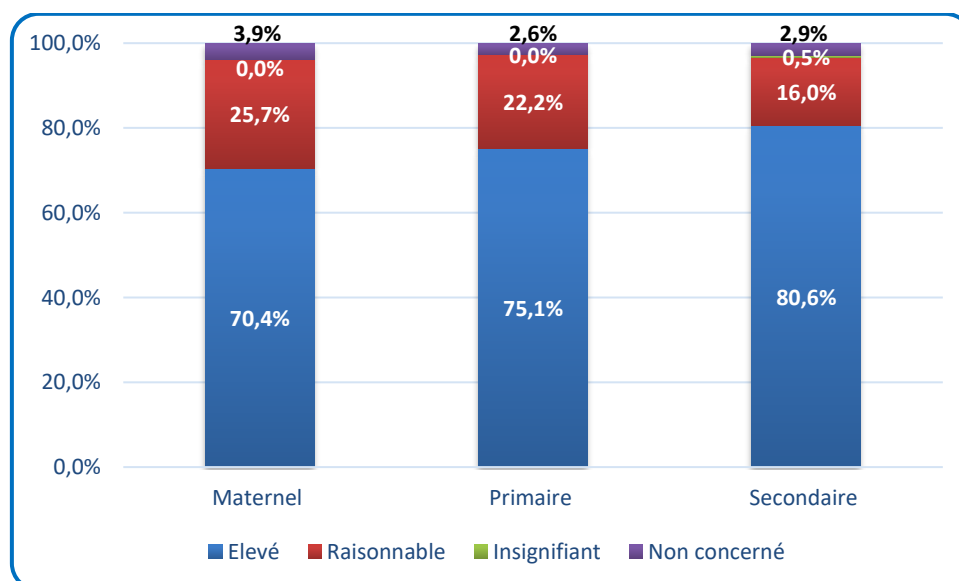
Pour ce qui est de la présence des enseignants dans leur salle de classe, le tableau 18 montre que ceux de la maternelle sont relativement plus assidus que les maîtres de l'école primaire et les professeurs des lycées et collèges.

III.4.3 COÛTS DE L'ÉDUCATION

Quel que soit le montant payé, la quasi-totalité des ménages de la commune de Melong ont dû s'acquitter des frais exigibles pour l'éducation de leurs enfants (inscription, scolarité et APEE) au cours d'une année scolaire. A raison de :

- 100% à la maternelle ;
- 99,5% à l'école primaire ;
- 97,8% dans l'enseignement secondaire.

Graphique 10: Répartition des ménages selon la perception qu'ils ont des coûts de l'éducation, SCORECARD, Melong, 2017



Les frais payés par les ménages pour l'éducation de leurs enfants sont en général jugés élevés, notamment dans l'enseignement secondaire où le taux d'insatisfaction frôle les 81%.

Cependant, les frais exigibles pour la scolarisation des enfants sont a priori utilisés à bon escient. Lorsqu'il a été demandé aux ménages d'indiquer celui qui s'occupe des réparations des salles de classe en cas de dommage, l'Association des Parents d'Élèves et Enseignants (APEE) a été très largement plébiscitée (Tableau 19).

Tableau 19: Responsables des réparations des salles de classe, selon le cycle d'enseignement

Proportion (%) des ménages qui désignent les responsables des réparations des salles de classe endommagées, SCORECARD, Melong, 2017						
	Pourcentage des ménages qui déclarent que les salles endommagées sont réparées par :					
	L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	MINEDUB /MINESEC	Les Élités	Autres partenaires
%						
Maternel	93,7	2,5	1,8	4,8	5,9	4,8
Primaire	94,9	1,7	0,8	4,6	4,3	4,6
Secondaire	93,6	0,0	0,0	10,6	0,4	10,6

Quel que soit le cycle d'enseignement considéré, la quasi-totalité des ménages déclarent que l'APEE est la principale organisation qui s'occupe des réfections des salles de classe endommagées. Les autres acteurs du système éducatif, sans particulièrement se distinguer, se partagent le reste des contributions.

III.4.4 ATTENTES ET SATISFACTIONS DES MÉNAGES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

En dépit de quelques griefs relevés çà et là, la majorité des ménages sont satisfaits des services d'éducation de leur localité. Suivant le cycle d'enseignement, l'évolution du taux de satisfaction est de 86,5% à la maternelle, de 73,2% dans le primaire et de 81,6% dans le secondaire.

Tableau 20: Raisons de l'insatisfaction des ménages des services de l'éducation

Réparation (%) des raisons d'insatisfaction parmi les ménages insatisfaits, SCORECARD, Melong, 2017									
Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon la raison de non-satisfaction									
	Éloignement des écoles	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Manquement lié au personnel	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultat	Coût élevé de la scolarité	Autres
%									
Maternel	23,8	15,8	27,1	30,8	39,7	10,6	21,7	58,6	2,7
Primaire	29,8	33,7	35,4	27,3	42,1	9,2	22,4	67,3	3,4
Secondaire	34,5	30,5	40,6	25,4	56,4	8,1	20,1	76,7	5,0

Les ménages insatisfaits, qui représentent moins de 20% des ménages en moyenne, reprochent au système éducatif de la commune un ensemble de problèmes dominés par le coût élevé de la scolarité (notamment dans le secondaire), les manquements du personnel et l'insuffisance des équipements dans les établissements scolaires (Tableau 20).

Tableau 21: Attentes des ménages pour les services de l'éducation

Proportion (%) des ménages ayant des attentes pour les services de l'éducation, selon la Commune, SCORECARD, Melong, 2017									
	Proportion (%) de ménages ayant comme attente :								
	Avoir une école plus proche	Ajouter des salles de classe	Ajouter des équipements	Ajouter les écoles	Ajouter le personnel	Distribuer les manuels scolaires	Améliorer les résultats	Diminuer les coûts	Autres
%									
Maternel	18,7	16,7	13,4	17,1	18,2	17,8	8,6	25,6	2,0
Primaire	30,9	26,5	25,4	26,4	33,9	23,1	11,6	40,3	2,6
Secondaire	29,8	14,1	20,1	16,0	22,2	11,5	6,9	30,1	1,3
Formation professionnelle	4,3	0,4	0,7	5,8	1,2	0,0	2,7	2,8	0,7

Les attentes des ménages sont pour l'essentiel orientées vers la réduction des coûts de scolarité, la création des établissements scolaires de proximité et le renforcement numérique du personnel. La création des centres de formation professionnelle proches des logements des ménages est aussi une préoccupation.

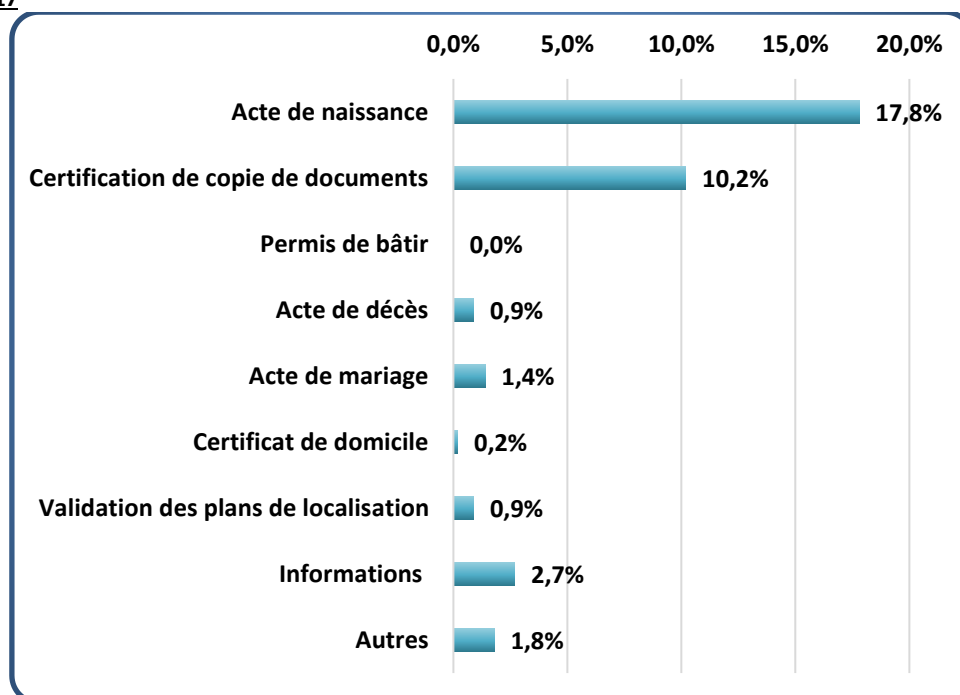
III.5 SERVICES COMMUNAUX

III.5.1 ACCÈS AUX SERVICES OFFERTS PAR LA COMMUNE

Cette section fait la revue des différents services offerts par l'institution communale et analyse la perception des ménages quant à leur qualité, au cas où ils les auraient sollicités au cours des douze (12) derniers mois précédant l'enquête. Ces prestations communales portent généralement sur :

- L'établissement des actes de naissance ;
- La certification des copies des documents officiels ;
- Le permis de bâtir ;
- L'acte de décès ;
- L'acte de mariage ;
- Le certificat de domicile ;
- La validation des plans de localisation ;
- Les informations diverses.

Graphique 11: Type de prestation sollicitée à la Commune de Melong au cours des 12 derniers mois, SCORECARD, Melong, 2017



A la question de savoir si les ménages ont eu recours à la commune pour diverses prestations pendant la période de référence, le graphique .11 met en évidence qu'en dehors de la délivrance des actes de naissance et la certification des documents (soit 17,8% et 10,2%), les autres services offerts ont été sollicités dans des proportions infinitésimales. Toutefois, il

faut bien se garder d'interpréter cela comme un désintéressement des ménages vis-à-vis des services offerts par la commune ; en effet, certains services sont, de par leur nature, des évènements rares pour un même ménage.

Pour l'établissement des actes de naissance et la certification des documents, les usagers pensent que l'accueil a été bon (72,1% et 57,7%) et le temps de réponse est globalement jugé satisfaisant.

III.5.2 PARTICIPATION DES MÉNAGES À LA VIE COMMUNAUTAIRE

La participation des ménages à la vie communautaire s'entend ici comme une implication effective de ces derniers aux activités par l'exécutif communal ou alors, de façon passive, par les informations qu'ils reçoivent des élus locaux.

Tableau 22: Informations sur les actions de la Commune/Implication des ménages

Proportion (%) des ménages ayant déclaré que la Commune a impliqué le village/quartier dans certaines actions de la Commune par type, SCORECARD, Melong, 2017						
	Pourcentage de ménages dont un membre déclare :					
	Participer aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD	Avoir reçu une communication sur le budget annuel	Avoir reçu une communication sur les dépenses et recettes	Avoir reçu un accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Que le village/quartier est impliqué dans la planification	Que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation
Pourcentage	23,7	1,4	0,4	21,0	22,6	32,7

Le tableau 22 montre que la participation des ménages est assez mitigée : 23,7% des ménages déclarent qu'ils ont participé à l'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD), 21% ont reçu un accompagnement de leurs villages dans les actions qu'ils entreprennent pour le développement et 22,6% des ménages soutiennent que leurs localités sont impliquées dans la planification. L'attention doit être portée sur le fait que 32,7% des localités sont impliquées dans la programmation et la budgétisation.

III.5.3 PERCEPTION GLOBALE DES SERVICES COMMUNAUX

S'agissant du niveau de satisfaction des ménages par rapport aux services municipaux en général, l'étude montre que la moitié des ménages sont insatisfaits (Tableau 23).

Tableau 23: Insatisfaction de certains ménages vis à vis de la Commune

Proportion (%) des ménages ayant déclaré qu'ils ne sont pas satisfaits des actions/services de la Commune, raisons d'insatisfaction, SCORECARD, Melong, 2017							
	Pourcentage de ménages dont un membre déclare ne pas être satisfait	Parmi les insatisfaits, pourcentage de ménages dont un membre avance comme raison d'insatisfaction :					
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non implication des populations dans la gestion communale	Manquements liés au personnel communal	Non visibilité de l'action communale	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autres
%	49,9	27,1	58,1	41,5	61,2	2,7	16,9

Les raisons de cette déception sont variées mais les plus importantes sont :

- La faible visibilité de l'action communale (61,2%) ;
- La non implication des populations dans la gestion communale (58,1%) ;
- Les manquements liés au personnel communal (41,5%).

Pour ce qui est des attentes des ménages, elles gravitent toutes autour de (Tableau 24) :

- Plus d'implication des populations dans la prise de décisions (55,4%) ;
- Plus de transparence dans la gestion communale (près de 52%) ;
- Plus de proximité avec les administrés (près de 34%) ;
- Plus de communication sur les actions de la Commune (32,6%).

Tableau 24: Attentes des ménages

Pourcentage des ménages ayant des attentes vis à vis de la commune, SCORECARD, Melong, 2017					
	Pourcentage ayant comme attente :				
	Plus d'implication des populations dans la prise de décision	Plus de communication sur les actions de la Commune	Plus de transparence dans la gestion	Plus de proximité avec les administrés	Autres
Pourcentage	55,4	32,6	51,9	33,8	22,6

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

La nécessité de jauger l'action publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions et qualités de vie des populations a été au centre de l'action du contrôle citoyen dans la commune de Melong. Ceci s'inscrit dans les missions voire les objectifs du PNDP III, qui au-delà des actions de planification et de programmation dans les communes, a tenu à s'interroger sur la perception que les ménages en général et ceux de la commune de Melong en particulier ont sur le niveau et la qualité de satisfaction, non seulement des besoins essentiels de base (l'eau, la santé et l'éducation), mais aussi des services qu'offrent l'institution communale.

Le contrôle citoyen de l'action publique à travers le ScoreCard, vient non seulement relever les zones d'ombre de la mise en œuvre de l'action publique, mais aussi et surtout envisager avec plus d'optimisme, des lendemains meilleurs des secteurs tels : l'eau potable, la santé, l'éducation et l'offre de services publiques de la part de la commune de Melong.

Ainsi, Il ressort de cette enquête que dans ladite commune, en ce qui concerne l'accès à l'eau, à l'éducation et à la santé les ménages estiment que l'offre en termes de qualité, de coût et de disponibilité est peu satisfaisante, tandis que les services de l'institution communale sont peu adaptés à apporter des réponses satisfaisantes en temps, en nombre et en qualité.

Pour changer favorablement cette perception des ménages, la commune de Melong gagnerait donc à intégrer des recommandations formulées dans le rapport d'enquête à travers la mise en œuvre du plan d'action et l'opérationnalisation d'un dispositif de suivi-évaluation du Programme de dissémination des résultats, sous l'impulsion des instances communales et avec le soutien de toutes les parties prenantes agissant à tous les niveaux que ce soit.

CHAPITRE IV

Plan d'action pour la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la commune de MELONG

Tableau 25: Synthèse des Problèmes

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagés	Niveau de mise en œuvre	
			Local ⁸	Central
Eau	Éloignement des points d'eau potable	Construction de nouveaux points d'eau à proximité des habitats /réhabilitation des points d'eau non fonctionnels.	X	X
	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau potable			
	Mauvaise qualité de l'eau	Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants ;	X	X
	Mauvaise gestion des points d'eau	Amélioration de la gestion des points d'eau existants.	X	
Éducation	Coût élevé de la scolarité (notamment dans le secondaire),	Réduction des coûts de scolarité,	X	
	Manquement liés au personnel	Affectation d'un personnel supplémentaire.	X	X
	Insuffisance d'établissements scolaires	Création et construction des établissements scolaires en conformité avec la carte scolaire de la commune	X	X
	Éloignement des établissements scolaires des ménages		X	X
	Insuffisance d'équipements dans les établissements scolaires	Fourniture des écoles en équipements scolaires	X	X
Santé	Insuffisance de médicaments	Approvisionnement des hôpitaux et Pharmacies en médicaments	X	X
	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Réduction du coût d'accès aux soins de santé	X	X
	La mauvaise qualité des services offerts	Améliorer la qualité de la prise en charge des patients	X	X
	Manquements liés au personnel	Affectation d'un personnel	X	X
	Insuffisance des formations sanitaires	Création, construction/réhabilitation et équipement de nouvelles formations sanitaires	X	X
	Éloignement des formations sanitaires			
Service communal	Faible visibilité de l'action communale ;	Améliorer la communication sur les actions de la commune	X	
	Faible niveau d'implication des populations dans la gestion communale;	Améliorer le niveau d'implication des populations dans la prise des décisions liées à la gestion communale	X	
	Les manquements liés au personnel communal.	Améliorer la gestion des ressources humaines de la commune	X	

⁸ Ce sont ces solutions qui vont permettre de faire le plan d'action.

Tableau 26 : Plan d'action

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	RESPONSABLES	PARTENAIRES	Estimation des coûts
Eau	Améliorer le niveau de satisfaction de l'offre en eau potable dans la commune de Melong	Améliorer la qualité de l'eau et la pérennisation des ouvrages	Organisation des 03 ateliers de formation des ménages à la potabilisation de l'eau (1/an pendant 3 ans)	Le nombre des ateliers tenus	0	3	Annuelle	-Rapport des ateliers -Liste de présence	Commune	- Services sectoriels -partenaires au développement	2 000 000
			Organisation de 03 ateliers de formation des comités de gestion de la commune sur leur bonne organisation et fonctionnement ainsi que sur l'entretien des points d'eau (1/an pendant 3 ans)	Le nombre des ateliers tenus	0	3	Annuelle	-Rapport des ateliers -Liste de présence	Commune	- Services sectoriels -partenaires au développement	2 000 000
			Identifier et élaborer le répertoire des partenaires susceptibles d'accompagner la commune à apporter des réponses aux besoins en eau des ménages	L'annuaire est élaboré et utilisé par la commune	0	1	Annuelle	Existence d'un annuaire de partenaire du secteur de l'eau	Commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	100 000
		Accroître le nombre d'infrastructure en eau potable dans la commune de Melong	Construction d'un réseau de captage et de distribution d'eau potable	-Une adduction d'eau potable est construite et fonctionnelle	0	1	Annuelle	-PV de réception de l'ouvrage	Commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	50 000 000
			Réhabilitation de 10 points d'eau existant non fonctionnels	-Nombre de points d'eau non fonctionnels identifiés et réhabilités	0	10	Annuelle	-PV de réception des points d'eau réhabilités	Commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	30 000 000
			Extension sur 10 km du réseau Camwater	-Le nombre de kilomètres d'extension du réseau	0	100	Annuelle	PV de réception	Commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	50 000 000

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	RESPONSABLES	PARTENAIRES	Estimation des coûts
				-Le nombre de ménages connectés au réseau							
			Construction de 10 nouveaux forages à motricité humaine	Nombre de forages construits	0	10	Annuelle	PV de réception des ouvrages	commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	85 000 000
Éducation	Améliorer le niveau de satisfaction des ménages de l'éducation dans la Commune de Melong	Vulgariser les dispositions réglementaires en matière de coût des frais de scolarité	Sensibilisation/Information des ménages sur la gratuité des frais d'inscription dans les écoles primaires et du rôle de l'APEE (01 campagne à chaque rentrée scolaire pendant 03 ans)	-Nombre de campagnes de sensibilisation organisées -Nombre de ménages sensibilisés	0	3	Annuelle	-Fiches de présence -Rapport d'activités	Commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	3 000 000
		Renforcer les capacités managériales et financière des APEE	Organisation de 03 ateliers de formation annuelle des APEE sur leurs missions et sur la comptabilité simplifiée (1/an pendant 3 ans)	Nombre d'ateliers organisés	0	3	Annuelle	Fiches de présence -Rapport d'activités	Commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	2 000 000
		Accroître la quantité et la qualité des infrastructures et équipements des établissements scolaires	Construction et équipement d'un bloc de deux salles de classe ; dans 10 établissements scolaires (enseignement secondaire/éducation de base)	Nombre de salles de classe construites	0	20	Annuelle	-PV de réception des salles de classe	Commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	60 000 000
			Équipement en 2000 tables bancs et de 10 bacs à ordures dans les établissements scolaires	Nombre de nouveaux tables bancs et bacs à ordures acquis	0	2020	Annuelle	PV de réception	Commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	30 000 000
			Construction et équipement de 05 blocs de 02 logements chacun d'astreintes pour les enseignants	Nombre de logements d'astreintes construits et équipés	0	10	Annuelle	-PV de réception	Commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	175 000 000
		Accroître le nombre et la qualité du	Plaidoyer auprès des sectoriels pour l'affectation de 20	-Nombre de correspondance adressées aux sectoriels	0	20	Annuelles	Lettres d'affectation	Commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	PM

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	RESPONSABLES	PARTENAIRES	Estimation des coûts
		personnel enseignant	enseignant (10 au secondaire et 10 à l'éducation de base)	-Nombre d'enseignants affectés							
Santé	Améliorer l'offre en services de santé publique dans la commune de Melong	Accroître le nombre du personnel qualifié et améliorer leur condition de travail	Plaidoyer pour l'affectation d'un personnel qualifié dans les formations sanitaires de Melong	Nombre de personnels affectés	0	1	Annuelle	Lettres d'affectations	commune	- Services sectoriels -partenaires au développement	PM
			Construction et équipement de 05 blocs de 02 logements d'astreintes pour le personnel soignant	Nombre de logements construits et équipés	0	10	Annuelle	PV de réception	Commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	175 000 000
		Construire et équiper de nouvelles infrastructures sanitaires	Construction et équipement de 03 Centre Santé Intégré (CSI)	Nombre des CSI construits et équipés	0	3	Annuelle	PV de réception	Commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	150 000 000
			Équipement en médicaments de 06 pharmacies/pharmacies dans six formations sanitaires	Nombre de pharmacie/p pharmacies ayant bénéficié de dotation en médicaments	0	6	Annuelle	PV de réception	Commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	12 000 000
		Faciliter la diminution des coûts de soins de santé	-Affichage des coûts officiels des consultations et autres soins dans les formations sanitaires -Affichage des messages de lutte contre la corruption	Nombre d'affichage réalisé dans les formations sanitaires	0	30	Annuelle	Archives de la commune et des sectoriels	Commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	2000 000
Services de la commune	Améliorer le niveau de satisfaction de l'offre en	Améliorer la communication sur les actions de l'institution	Élaboration et vulgarisation du plan de communication de la commune	Existence d'un plan de communication	0	1	Annuelle	- Plan de communication - Rapport d'activités	Commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	300 000

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	RESPONSABLES	PARTENAIRES	Estimation des coûts
	services communaux auprès des ménages	communale	Vulgarisation/diffusion (lors de 2 sessions) de la documentation rappelant le rôle du Conseiller Municipal (aspect redevabilité à l'égard des populations)	Séances de distribution organisées	0	2	Annuelle	Archives de la commune	Commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	2 000 000
			Équipement en 41 babillards dans chaque villages de la commune	Nombre de babillards mis en place	0	41	Annuelle	PV de réception	commune	- Services sectoriels -partenaires au développement	1 200 000
			Dotation d'un numéro vert à la commune	-Numéro vert existant -Nombre des doléances résolues	0	100	Annuelle	PV de réception	commune	- Services sectoriels -partenaires au développement	2 000 000
			Pose de boîte à suggestion à la commune	Boîte à suggestion existante au sein de la commune	0	1	Annuelle	Boîte à suggestion	commune		50 000
			Élaboration et affichage des affiches détaillant les procédures et coûts des services de la commune	Nombre d'affiches collées	0	20	Annuelle	Archives de la commune	Commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	1 000 000
		Améliorer le niveau de participation des ménages aux actions de la commune	Organisation des campagnes de sensibilisation annuelle (1/an pendant 3 ans) des ménages sur l'importance de la participation aux activités de la commune	Nombre de campagnes organisées	0	3	Annuelle	Fiches d'enregistrement	commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	1 000 000
			Faire adopter une décision du conseil municipal contraignant les conseillers municipaux à diffuser les résultats des conseils	Existence d'une délibération	0	1	Annuelle	Archives de la commune	commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	PM

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	RESPONSABLES	PARTENAIRES	Estimation des coûts
			Elaboration et vulgarisation de l'annuaire des association/organisation/ groupes formels et informels existant dans la commune dans le but de les associer aux activités communales	Annuaire crée et mis à la disposition des partenaires	0	1	Annuelle	Fiches d'enregistrement	commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	100 000
			Implication des populations dans la mise en œuvre des activités HIMO/projets d'infrastructures	Nombre de projets HIMO réalisés	0	5	Annuelle	Fiches de présence	commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	100 000
		Améliorer la qualité des services du personnel communal	Organisation trimestriel des foras d'échange sur l'importance d'une bonne conduite du personnel communal (pendant 1 an)	-Nombre de foras tenus -Nombre de personnels participants	0	4	Annuelle	Fiches de présence	commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	400 000
			Organisation annuelle des cérémonies de remise de prix aux personnels exemplaires	Nombre de personnels primés	0	1	Annuelle	Archive de la commune	commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	3 000 000
			Elaboration et vulgarisation d'un code d'éthique et de bonne gouvernance du personnel	Existence du code d'éthique et de la bonne gouvernance	0	1	Annuelle	Archives de la commune	commune	- Services sectoriels -Partenaires au développement	2 000 000

Tableau 27: Programme de dissémination des résultats et de présentation du plan d'action

ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	RESPONSABLE	PARTENAIRES	DATE DEBUT	DATE FIN
<i>Réunion d'information préparatoire à l'atelier communal de restitution</i>	Rapport élaboré et disponible	OSC	Maire	12 Sept 2018	21 Sept 2018
<i>Atelier communal de restitution</i>	Leçons apprises Changements attendus	OSC	Maire, comité de pilotage, Sectoriels, PNDP	26-Sept 2018	26-Sept 2018
	Formalisation de l'engagement aux changements	OSC	Maire, comité de pilotage, Sectoriels, PNDP		
	Négociation de la prochaine évaluation	OSC	Maire, comité de pilotage, Sectoriels, PNDP		
<i>Diffusion des résultats</i>	Diffusion des résultats	OSC	Maire, comité de pilotage, Sectoriels, PNDP	26-Sept 2018	26-Sept 2018

ANNEXES

Citizen Report Card

Évaluation des services publics dans la commune de XXXXXX

<u>Section I. SIGNALÉTIQUE</u>		
A01	Région _____	_
A02	Département _____	_
A03	Arrondissement/Commune _____	_ _
A04	Numéro du Lot _____	_
A05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	_
A06	Strate de résidence : 1=Urbaine 2=Sémi-urbaine 3=Rurale	_
A07	Nom de la localité _____	
A08	Numéro de structure _____	_ _
A08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	_
A09	Nom du chef de ménage _____	
A10	Age du chef de ménage (en année révolue) _____	_
A11	Sexe du chef de ménage : 1=Masculin 2=Féminin	_
A12	Nom de l'enquêté _____	
A13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____	_
A14	Sexe de l'enquêté : 1=Masculin 2=Féminin	_
A15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	_
A16	Téléphone de l'enquêté _____	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
A17	Date de début d'enquête _____	_ _ / _ _ / _ _ _ _
A18	Date de fin d'enquête _____	_ _ / _ _ / _ _ _ _
A19	Nom de l'enquêteur _____	
A20	Nom du superviseur communal _____	
A21	Résultat de la collecte 1=Enquête complète 4=Absence d'un répondant compétent 2=Enquête incomplète 5=Logement vide ou pas de logement à l'ad 3=Refus 96=Autres (à préciser) (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	_
A22	Appréciation de la qualité de l'enquête 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauva	_

<u>Section II. EAU POTABLE</u>		
H01	Quels systèmes publics d'approvisionnement en eau existe-t-il dans votre village/quartier ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes) Autre système ?	1=oui 2=non A. Puits avec pompe B. Puits à ciel ouvert C. Puits protégé D. Forages avec pompe à motricité humaine E. Source/ rivière F. Adduction en eau potable
H01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 —————> H14	_

Section II. EAU POTABLE

H02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 1= Puits avec pompe 4=Forages avec pompe à motricité humaine 2= Puits à ciel ouvert 5=Source/ rivière 3=Puits protégé 6=Adduction en eau potable		☐
H03	Quelle est la qualité de cette eau ? 1=Bonne 2=Mauvaise 3=Indifférent		☐
H04	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		☐
H05	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		☐
H06	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		☐
H07	Payez-vous pour avoir cette eau ? 1=Oui 2=Non Si non → H08		☐
H07a	Si oui, combien dépensez-vous en moyenne par mois? (inscrire un montant en FCFA)		
H07b	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Insignifiant		☐
H08	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		☐
H09	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour aller, puiser l'eau et revenir ? 1=Sur place 2=Moins de 15 minutes 3=Entre 15 et 30 minutes 4=Plus de 30 minutes		☐
H10	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non → H11.		☐
H10a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore		☐
H10b	Par qui a-t-il été remis en service ? Autre ?	1=Oui 2=Non A=Maire (commune) B=Etat C=Une élite D=Le comité de gestion du point d'eau E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE G=Autres partenaires :	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
H11	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui → H13		☐
H12	Si non, quelle est la fréquence quotidienne d'approvisionnement en eau potable de votre ménage ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		☐
H13	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		☐
H14	Avez-vous exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non → H18		☐
H15	A qui vous êtes-vous adressés ? (plusieurs réponses possibles) Autre ?	1=oui 2=non A. Maire (commune) B. Etat C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC X. Autres partenaires :	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
H16	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2=Non Si non → H18		☐

[illegible]

<u>Section III. SANTE</u>		
S01	Quelle est la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? 1= Centre de santé intégré public 2= Hôpital/CMA 3= Centre de santé privé	
S02	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village ? 1=Moins 15 minutes 2=Entre 15 et 30 minutes 3=Plus de 30 minutes	
S03	Où vont de préférence les membres du ménage lorsqu'ils ont des problèmes de santé ? (Une seule réponse) 1=Centre de santé intégré public 5=Au marché/kiosque de médicaments 2=Hôpital /CMA 6=Chez un personnel de santé 3=Centre de santé privé 7=Me soigne moi-même. 4=Tradi-praticien Si S02=4, 5, 6 et 7 → S05	
S04	Un membre de votre ménage a-t-il utilisé au moins une fois la formation sanitaire la plus proche au cours des 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non → S17	
S05	Qui est responsable de cette formation sanitaire? 1=Médecin 3= Aide Soignant 8=Ne sait pas 2=Infirmier 4=Autre (à préciser) _____	
La dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire,		
S06	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non	
S07	Le petit matériel (ciseaux, seringues, etc.) était-il toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	
S08	Votre formation sanitaire (CMA ou Hôpital) disposait-elle des salles d'hospitalisation ? 1=Oui 2=Non Si non → S10.	
S09	Quel nombre de lits avez-vous trouvé dans les salles d'hospitalisation? 1=Moins de 5 lits 2=Entre 5 et 10 lits 3=Plus de 10 lits 4=Ne sait pas.	

Section III. SANTE			
S10	Combien avez-vous payé pour une consultation ? (Frais de session) 1=Gratuit 3=Entre 500 et 1000 FCFA 2=Moins de 500 FCFA 4=Plus de 1000 FCFA Si S09=1 → S14		☐
S11	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant		☐
S12	En plus des frais de session, la personne ayant été à la formation sanitaire a-t-elle donné quelque chose au personnel pour qu'il s'occupe mieux d'elle ? 1=Oui 2=Non Si non → S14		☐
S13	Si oui, cette personne a-t-elle payé librement ou le personnel le lui a demandé ? 1=Initiative personnelle 2=Demande du personnel		☐
S14	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		☐
S15	Existe t-il une pharmacie/pro-pharmacie dans cette formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non → S17		☐
S16	Les médicaments y étaient-ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 3=Ne sait pas		☐
S17	La formation sanitaire la plus proche permet elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans le village ? 1=Oui 2=Non		☐
S18	De manière globale, quelle est votre niveau de satisfaction des services de santé offerts par la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si S18=1 ou 2 → S20		☐
S19	Donnez les raisons de votre insatisfaction des services de santé de votre village ? (plusieurs réponses possibles) Autre raison ?	1=Oui 2=Non A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Insuffisance des formations sanitaires D. Manquements liés au Personnel de la formation sanitaire E. Mauvaise gestion de la formation sanitaire F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements H. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) :	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S20	Avez-vous des attentes en matière de services de santé ? Autre attente ?	1=Oui 2=Non A. Formations sanitaires supplémentaires B. Approvisionnement en médicament C. Affectation d'un personnel D. Formations sanitaires équipées X. Autres à préciser	☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Section IV. EDUCATION					
	Cycle d'enseignement →	Maternel	Primaire	Secondaire	Centre de formation professionnelle
E0 1	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement « Nom du cycle » ? 1=Oui 2=Non 3=Non concerné	☐	☐	☐	☐
E0 2	Combien d'enfants de votre ménage fréquentent l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) le plus proche? (inscrire le nombre devant chaque cycle)				
E0 3	Combien de km parcourent en moyenne les enfants de votre ménage pour aller à				

	l'école du/de (nom du cycle)? 1=Moins de 1 Km 2=Entre 1 et 5 Km 3=Plus de 5 Km 8=NSP				
E0 4	Quel est en moyenne le temps mis par les enfants de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) le plus proche ? (en minutes) 998=NSP				
E0 5	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente les enfants de votre ménage a-t-il un cycle complet ? 1=Oui 2=Non 8=NSP			1 ^{er} cycle 	2 ^{ème} cycle
E0 6	La SAR/SM dans laquelle fréquentent les enfants de votre ménage, dispose-t-elle d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines? 1=Oui 2=Non 3=Ne Sait Pas				
E0 7	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquentent les enfants de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				
E0 8	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) où fréquentent les enfants de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				
E0 9	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) où fréquentent les enfants de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				
E1 0	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) les enfants du ménage sont scolarisés dans le (nom du cycle)? 1=Moins de 30 3=Plus de 60 2=Entre 30 et 60 4=Ne Sait Pas				
E1 1	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) les enfants de votre ménage sont scolarisés? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier 8=NSP				
E1 2	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, scolarité, APEE) des enfants de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année? (inscrire le montant moyen ou « Ne Sait Pas »)	----- --(en FCFA)	----- (en FCFA)	----- (en FCFA)	----- (en FCFA)
E1 3	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisnable				

	3=Insignifiant				
E1 4	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette les enfants du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non 8=NSP Si NON ou NSP →E16	☐	☐	☐	☐
E1 5	Ces frais payés en plus dans le (nom du cycle) vous-ont-ils été imposés ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐
E1 6	Lorsque les salles de classe de l'école du (nom du cycle) dans laquelle les enfants du ménage sont scolarisés, sont endommagées qui s'occupe des réfections ? 1=Oui 2=Non A. L'APPEE B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) _____ Autre ?	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
E1 7	De manière globale, quelle est votre niveau de satisfaction des services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 →E22.	☐	☐	☐	☐
E1 8	Donnez les raisons de votre insatisfaction des services de l'éducation dans le (nom du cycle) de base dans votre village ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? 1=Oui 2=Non A. Eloignement des services d'éducation B. Insuffisance de salles de classe C. Insuffisance d'équipements D. Insuffisance des écoles E. Manquements liés au Personnel F. Absence de distribution de manuels scolaires G. Mauvais résultats H. Coûts élevés de la scolarité X. Autres à préciser	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
E1 9	Avez-vous des attentes en matière de services de l'éducation dans le (nom du cycle)? (Plusieurs réponses possibles) Autre attente ? 1=Oui 2=Non A. Avoir une école plus proche B. Ajouter des salles de classe C. Ajouter des Equipements	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐

D. Ajouter les écoles	☐	☐	☐	☐
E. Ajouter le personnel	☐	☐	☐	☐
F. Distribuer les manuels scolaires	☐	☐	☐	☐
G. Améliorer les résultats	☐	☐	☐	☐
H. Diminuer les coûts	☐	☐	☐	☐
X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐

Section V. SERVICE COMMUNAL

Services communaux ↓	C01 Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non → service suivant	C02 Comment avez-vous été accueilli, lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	C03 Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune? 1=Au plus un jour 2=Entre un jour et une semaine 3=Entre une semaine et un mois 4=Entre un mois et trois mois 5=Plus de trois mois 6= En cours Si C03=1 2, 3, 4 ou 5 → C04	C03a Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (en jour)	C04 Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnalement 2=Long 3=Très long Si C04=1 → C06	C05 Si C04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=Corruption 4=Autres (à préciser) _____	C06 Avez-vous eu à payer un pourboire pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Etablissement d'actes de naissance	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Certification de copie de documents officiels	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Permis de bâtir	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Acte de décès	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Acte de mariage	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Certificat de domicile	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Validation des plans de localisation	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Informations	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C07	Un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées villageoises en vue de l'élaboration du Plan Communal de Développement ? 1=Oui 2=Non						☐
C08	Un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non						☐
C09	Un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non						☐
C10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, etc.) ? 1=Oui						☐

	2=Non 8=Ne sait pas	
C1 1	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la planification des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	☐
C1 2	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	☐
C1 3	De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction des services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Pas satisfait Si 1 ou 2 → C15	☐
C1 4	Donnez les raisons de votre insatisfaction des services communaux (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ? 1=Oui 2=Non A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non implication des populations dans la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil,.....) D. Non visibilité de l'action communale E. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) 	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
C1 5	Qu'attendez-vous de l'équipe communale? (Plusieurs réponses possibles – par ordre d'importance). Autre attente ? 1=Oui 2=Non A. Plus d'implication des populations dans la prise de décision B. Plus de communication sur les actions de la commune C. Plus de transparence dans la gestion D. Plus de proximité avec les administrés X. Autres (à préciser) : 	☐ ☐ ☐ ☐

Annexe 2: Liste des enquêteurs présélectionnés et sélectionnés

- LISTE DES CANDIDATS PRESELECTIONNES

- 1- NGOH EWANE Romida
- 2- ESSOH NGAPA Orianne
- 3- EKOSSO Lyvie Carelle
- 4- NGANG Julio Marchais
- 5- BOLLA EKEBE Gisele F.
- 6- NGALLE Armand Basile
- 7- EMAMBO Christelle G.
- 8- EBENE EBENE GUY
- 9- NGWAKA EPOH Igor
- 10- ESSOH ESSOH Arsel B.
- 11- YOUN Emilienne
- 12- YAKA Lea N.
- 13- OSSOUMBA EKOWA

- LISTE DES CANDIDATS RETENUS POUR L'ENQUETE

1. NGOH EWANE Romida
2. ESSOH NGAPA Orianne
3. EKOSSO Lyvie Carelle
4. NGANG Julio Marchais
5. BOLLA EKEBE Gisele F.
6. NGALLE Armand Basile
7. EMAMBO Christelle G.
8. EBENE EBENE GUY
9. NGWAKA EPOH Igor
10. ESSOH ESSOH Arsel B.

- LISTE D'ATTENTE

1. YOUN Emilienne
2. YAKA Lea N.
3. OSSOUMBA EKOWA